



2 RAPPORT

A N N U E L

S TATISTIQUE ET

• FINANCIER

L'Essentiel

Participation à l'effort de construction

Données

Indicateurs

Analyses

SOMMAIRE GÉNÉRAL



Synthèse - Recommandations

- 1. Présentation générale : mécanismes, acteurs et bénéficiaires
- 2. Ressources et emplois de la PEC
- 3. Ressources et emplois de la PEEC
- RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PSEEC
- 5. Performance et coûts de gestion
- 6. ÉQUILIBRES STRUCTURELS ET TRÉSORERIE
- Données diverses

Les sigles utilisés dans ce document sont explicités en troisième page

Le mot de la présidente du conseil d'administration et de la directrice générale

L'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) est chargée d'assurer la production annuelle de données statistiques et financières relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction et d'évaluer la contribution de cette participation aux catégories d'emplois fixées par la loi ainsi que le respect des conventions signées dans ce cadre entre le groupe Action Logement et l'État. En s'appuyant sur ses constats, analyses et recommandations, l'agence s'assure que la mise en œuvre des missions et priorités définies par l'État répondent aux enjeux sociétaux et aux besoins croissants de logement et de rénovation des logements des personnes aux ressources modestes.

C'est dans ce cadre que le conseil d'administration de l'agence a approuvé le 27 janvier 2022 le rapport annuel statistique et financier de l'exercice 2020 sur la participation des employeurs à l'effort de construction.

L'exercice 2020 est marqué par un soutien important d'Action Logement auprès des personnes morales et des personnes physiques ainsi qu'aux politiques publiques nationales et cela malgré le contexte de crise sanitaire inédit et un démarrage tardif du plan d'investissement volontaire (PIV) par Action Logement.

Ainsi, Action Logement Services, chargé de mettre en œuvre les emplois prévus par la convention quinquennale et ses avenants, a largement augmenté le niveau des financements accordés, ce qui conduit pour la première fois de la période quinquennale 2018-2022 à un excédent des emplois sur les ressources de la PEC. La progression des emplois de la PEC est cohérente avec les engagements pris par le groupe envers l'État puisque les niveaux d'emplois sont proches des enveloppes prévues par la convention quinquennale et par le Plan d'Investissement Volontaire.

Cet accroissement de financement a contribué à consommer la trésorerie nette de la collecte d'Action Logement Services en 2020, sans remettre en cause sa situation financière. Le groupe a déployé les axes du PIV et a également mis en place des aides COVID afin d'accompagner les personnes physiques, financièrement fragilisées par la crise sanitaire.

L'agence constate cependant que les aides aux personnes morales continuent d'être majoritairement destinées aux entités du groupe sous forme de dotations en fonds propres.

Malgré une baisse de la trésorerie nette du groupe, Action Logement dispose de marges de manœuvre financières suffisantes pour continuer à faire face à ses engagements inscrits dans la convention quinquennale et ses avenants. Les indicateurs qui permettent d'évaluer l'efficacité avec laquelle Action Logement s'acquitte de sa mission d'intérêt général et l'efficience de sa gestion mettent en évidence en 2020 une gestion maîtrisée par Action Logement Services.

Action Logement constitue un acteur majeur du secteur du logement social avec une solidité financière certaine puisqu'il demeure le 1er groupe français de logement social et le 1er groupe de production de logement social. Les exercices futurs doivent permettre au groupe d'intensifier et d'accélérer ses investissements en faveur de la réhabilitation et la production de logements.

Lors de la précédente édition de son rapport, l'agence avait formulé des recommandations au groupe, dont certaines ont été levées partiellement ou totalement avec le déploiement des axes du PIV au cours de l'année 2020. L'agence a constaté l'évolution des conditions d'éligibilité de certains produits (notamment les prêts accession, VISALE) afin de faciliter leur accessibilité dès la fin 2020 mais également à la suite de la signature de l'avenant de relance du 15 février 2021.

ANCOLS | Rapport annuel statistique et financier | Exercice 2020

L'agence maintient la recommandation concernant les conditions d'éligibilité aux produits d'Action Logement afin d'améliorer leur distribution et leur efficacité en termes d'effet de levier. Ainsi, certaines aides destinées aux personnes physiques sont fortement concurrencées par d'autres dispositifs proposés par l'État et par les banques privées, notamment en ce qui concerne l'accession à la propriété ou la rénovation des logements. Compte tenu de la multiplicité des dispositifs d'aide pouvant exister, la nécessité d'une réflexion pour la mise en place d'un guichet unique reste également soulevée. La création de nouvelles aides au bénéfice des personnes physiques et des personnes morales pourrait également intervenir.

L'agence réitère également la recommandation d'une distribution des financements répondant de façon mieux adaptée aux besoins des entités du logement social et plus largement adressée aux acteurs extérieurs au groupe.

L'agence recommande enfin de suspendre le versement de la troisième tranche de financement à l'ONV tant que les fonds disponibles permettent de couvrir les opérations d'achat à venir et que l'entité n'a pas diversifié ses sources de financements. Elle préconise également d'adapter la stratégie de commercialisation des logements pour assurer une dynamisation rapide des ventes et respecter les objectifs initialement prévus.

Action Logement doit poursuivre la trajectoire de réduction de ses frais de fonctionnement, que le groupe est tenu de maîtriser au regard de ses engagements définis par la convention quinquennale et ses avenants.

L'agence restera attentive aux actions mises en place par le groupe dans la continuité de la dynamique observée en 2020, pour déployer et adapter les emplois destinés aux personnes physiques et aux personnes morales pour répondre aux besoins croissants de logement des personnes et des familles aux ressources modestes.

Martine LATARE

Rachel CHANE-SEE-CHU

La présidente du conseil d'administration

La directrice générale

	LISTE DES SIGLES UTILISÉS
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AFL	Association Foncière Logement
ALG	Action Logement Groupe
ALI	Action Logement Immobilier
ALS	Action Logement Services
ALUR	Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
ANAH	Agence NAtionale de l'Habitat
ANCOLS	Agence Nationale de COntrôle du Logement Social créée par l'article 102 de la loi ALUR
ANIL	Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
ANPEEC	Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (fusionnée au 1 ^{er} janvier 2015 avec la Mission interministérielle d'inspection du logement social pour former l'ANCOLS)
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APAGL	Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives
ССН	Code de la Construction et de l'Habitation
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CIL	Comité Interprofessionnel du Logement
FNAL	Fonds National d'Aide au Logement
FNAP	Fonds National des Aides à la Pierre
GRL / GURL	Garantie (Universelle) des Risques Locatifs
HLM	Habitation à Loyer Modéré
NCQ	Nouvelle Convention Quinquennale
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
ONV	Opérateur National de Vente
ОРН	Office Public de l'Habitat
P(S)EEC	Participation des Employeurs à l'Effort de Construction et Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction
PEAEC	Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction
PEC	Participation à l'Effort de Construction
PEEC	Participation des Employeurs à l'Effort de Construction
PIV	Programme d'Investissement Volontaire
PM	Personnes Morales
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
PP	Personnes Physiques
PSEEC	Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction



En application du 4° du I de l'article L. 342-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH), l'ANCOLS a notamment pour mission « d'assurer la production annuelle de données statistiques et financières relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction ». À ce titre, elle établit un « rapport annuel sur les emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et sur la situation financière des organismes gestionnaires de la participation des employeurs à l'effort de construction », rapport approuvé par son conseil d'administration selon les dispositions du 12° du I de l'article R. 342-2 du CCH.

Les principaux enseignements à tirer de la présente édition du rapport concernant l'exercice 2020 sont développés ci-après. Cette édition constitue le troisième exercice pour la période quinquennale (2018-2022) couverte par la convention du 16 janvier 2018 signée avec l'État, celle-ci ayant été modifiée par un premier avenant signé le 24 mai 2018 puis par un second avenant (Convention relative au Plan d'Investissement Volontaire) signé le 25 avril 2019.

L'avenant « Relance » conclu entre l'Etat et Action Logement le 15 février 2021 a modifié la convention quinquennale 2018-2022, le PIV ainsi que sa déclinaison dans les DROM. Il s'inscrit dans le cadre du plan « France Relance » présenté par le Gouvernement en septembre 2020 afin de répondre aux besoins nés de la crise de la COVID-19 et notamment de reconsidérer les priorités d'investissements dans le logement social pour les années 2021 et 2022.

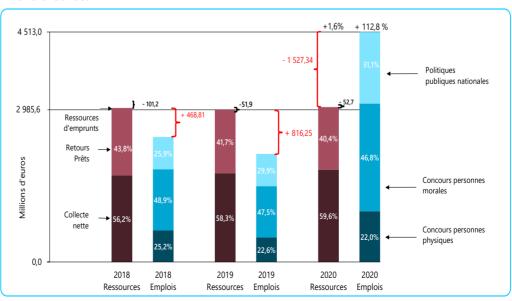
Enfin, l'exercice clos au 31 décembre 2020 constitue le troisième exercice de certification des comptes consolidés du groupe Action Logement. Les comptes consolidés tels qu'ils ont été analysés par l'agence seront présentés dans le présent rapport.

L'ANCOLS note que le suivi des données opérationnelles s'améliore pour l'entité ALS, même si celui-ci n'est pas encore optimal notamment pour la fiabilité des données relatives à la collecte de la PEEC auprès des entreprises contributrices. Ce constat a été également relevé par la Cour des Comptes dans son rapport d'octobre 2021 ainsi que par l'agence dans l'étude sur les investissements directs liés à la PEEC (octobre 2020).

Une mobilisation importante d'Action Logement au cours de l'exercice 2020 qui conduit pour la première fois de la période quinquennale 2018-2022 à un excédent des emplois sur les ressources

La synthèse des flux financiers de ressources et d'emplois PEC sur l'exercice 2020 met en évidence un solde excédentaire des emplois sur les ressources de 1 527,3 millions d'euros alors que l'exercice 2019 présentait un solde déficitaire de 816,3 millions d'euros.

Fin 2020, les emplois de la PEC doublent par rapport à l'exercice 2019 et s'élèvent à 4 513 millions d'euros. Cette hausse importante s'explique essentiellement par les aides octroyées aux personnes physiques, aux personnes morales politiques qu'aux bliques nationales au titre de la convention quinquennale, du PIV et de la loi de finances. Dans le cadre de la crise sanitaire, Action Logement Services a également attribué 24,3 millions d'aides COVID.



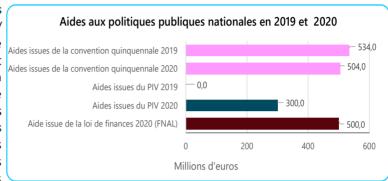
Cette progression des emplois converge avec le niveau des engagements pris par Action Logement.



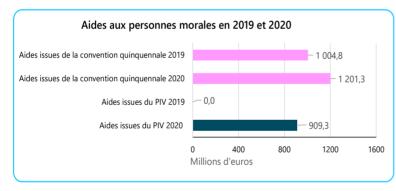
En dépit des efforts constatés, les niveaux d'emplois restent en deçà des enveloppes prévues par la convention quinquennale en 2020

La convention quinquennale fixe les enveloppes 2018 à 2022 pour chaque catégorie d'emplois. Au titre du troisième exercice, les emplois réalisés s'élèvent à 2 410,6 millions d'euros, soit en-deçà du total des enveloppes minimales qui sont de 2 590 millions d'euros.

Pour l'exercice 2020, le financement des politiques publiques nationales (ANRU – PNRU/NPNRU, ANIL et ADIL, FNAL et FNAP) se situe quasiment dans les fourchettes minimales et maximales prévues par la convention quinquennale. Le montant de l'enveloppe minimale s'élève à 509 millions d'euros alors que le montant réalisé s'élève à 504 millions d'euros pour l'exercice 2020. Le montant des financements accordés au titre des opérations entrant dans le cadre des politiques publiques

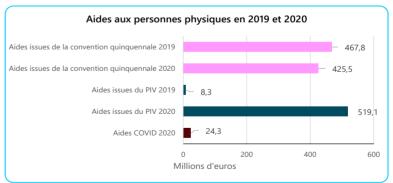


nationales s'élève à 1 304 millions d'euros en 2020 contre 534 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 144,2%.



Les concours directs aux personnes morales augmentent de 109,8% par rapport à 2019 et s'élèvent à 2 114 millions d'euros en 2020. Les emplois réalisés au cours de l'exercice pour 1 201,3 millions d'euros sont inférieurs à l'enveloppe globale minimale et maximale de 1 284 millions d'euros prévue par la convention quinquennale 2018-2022 et son avenant du 24 mai 2018 pour 2020.

Les concours aux personnes physiques augmentent de 107,1% par rapport à 2019 et s'élèvent à 968,9 millions d'euros en 2020. Le niveau de réalisation des emplois prévus par la convention quinquennale relatifs aux personnes physiques est inférieur à l'enveloppe globale, soit 425,5 millions d'euros pour une enveloppe de 791 millions d'euros.





Les indicateurs dédiés à l'appréciation de la performance de gestion mettent en évidence en 2020 une gestion maîtrisée par Action Logement Services.

Selon les dispositions de l'article L. 342-2 (II, b et c) du CCH, l'ANCOLS a pour mission d'évaluer l'efficacité avec laquelle Action Logement s'acquitte de sa mission d'intérêt général et l'efficience de sa gestion. À ce titre, la performance en termes de gestion est appréciée au moyen d'une série d'indicateurs déclinant six objectifs principaux :

- La réalisation des objectifs d'emplois formalisés dans la convention quinquennale et la réalisation des objectifs d'emplois formalisés dans l'avenant PIV 2020-2022;
- Les ratios règlementaires ;
- Le maintien d'un équilibre financier durable ;
- La maîtrise du coût du risque, limité aux financements aux personnes physiques ;
- L'optimisation des coûts de gestion.

Les résultats de la mise en œuvre de ces indicateurs, qui s'inscrivent dans un schéma global de suivi de la performance en termes de gestion centré sur des indicateurs relevant du cycle « Ressources - Moyens - Production », sont synthétisés dans le tableau ci-après. Depuis la réforme, les indicateurs ont évolué par rapport aux années antérieures. Les indicateurs sont propres à l'activité de chaque entité du groupe. À noter que dans cette synthèse seuls les indicateurs relatifs à Action Logement Services sont présentés.

Synthèse des indicateurs de la performance en termes de gestion d'ALS

Désignation	2020	2019	2018
Ratio d'autonomie financière	58,91%	63,54%	66,67%
Indice global de réalisation des emplois selon NCQ	61,34%	59,57%	62,78%
Ratio de couverture des emplois	151,51%	247,97%	201,46%
Coût du risque PP	-1,48%	0,41%	0,27%
Coût opérationnel normé	10,36%	12,74%	10,32%
Couverture du coût opérationnel	35,58%	29,10%	48,89%

L'indice synthétique de réalisation des emplois affiche une valeur de 61,3% sur l'exercice 2020 contre 59,6% pour l'exercice précédent. L'analyse des différents éléments qui concourent à l'indice de réalisation des objectifs d'emplois permet de noter que l'indice de réalisation du financement des politiques publiques nationales est quasiment stable. En effet, il atteint 88,1% au titre de l'année 2020 contre 89,5% au titre de l'année 2019 et 89,6% en 2018. L'indice de réalisation du financement des politiques nationales s'explique par des appels de fonds qui ont été en-deçà du niveau des engagements, notamment pour le financement de l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

Les emplois à destination des personnes physiques prévus dans la convention quinquennale enregistrent une baisse contrairement à l'exercice précédent avec un indice de réalisation atteignant 44,8% en 2020 contre 56,7% en 2019. Enfin, on constate une hausse concernant les objectifs de financement des personnes morales qui sont atteints à hauteur de 65,9% en 2020 contre 52,7% pour 2019.

Concernant les indicateurs visant à suivre le maintien d'un équilibre financier durable, ils permettent d'observer une situation financière qui demeure confortable à fin 2020, malgré une tendance à la baisse. En effet, le ratio d'autonomie financière s'élève à 58,9% et le ratio de fonds de roulement à 124,1%.



Les indicateurs visant à suivre l'optimisation des coûts de gestion appellent les observations suivantes :

- un coût opérationnel normé d'Action Logement Services sur la période analysée qui se monte à environ 309,3 millions d'euros en moyenne et qui représente en moyenne 10,4% des ressources totales ;
- un coût opérationnel par ETP s'élevant à 118 600 euros en 2020, soit une diminution de 19,2% sur la période;
- une couverture de coût opérationnel qui atteint 35,6%, Action Logement Services pouvant autofinancer en partie son fonctionnement.

Le groupe Action Logement constitue un acteur majeur du secteur avec une solidité financière certaine

Le groupe Action Logement affiche un total bilan de 91 milliards d'euros à fin 2020 contre 88,4 milliards d'euros à fin 2019 avec un parc de logements qui représente un montant total de 62,2 milliards d'euros contre 58,7 milliards d'euros à fin 2019.

Le groupe Action Logement détient au 31 décembre 2020 un parc immobilier de 1 085 760 logements dont 96,7% d'entre eux appartiennent aux filiales immobilières d'ALI. Il représente ainsi 1/5ème du parc de logement social et logement intermédiaire. Au 1^{er} janvier 2020, l'âge médian du parc des filiales ALI s'élève à 35 ans. Il est globalement plus récent que l'âge médian du parc du secteur des ESH (37 ans) et des OPH (46 ans).

La trésorerie nette du groupe diminue et passe de 8,9 milliards d'euros en 2019 à 8,1 milliards d'euros à fin 2020, soit une baisse de 9%, ce qui constitue néanmoins une réserve de trésorerie importante qui lui confère de solides marges de manœuvres financières. A titre comparatif, la trésorerie du groupe est légèrement supérieure à celle de la famille ESH du secteur en 2020 qui est de 8 milliards d'euros. La structure financière du groupe est stable entre 2019 et 2020.

Le groupe Action Logement dispose d'une capacité de remboursement de 16,7 ans et les filiales ESH d'ALI disposent d'une capacité de remboursement de 14,3 ans. La capacité de remboursement du groupe a presque doublé par rapport à l'exercice précédent (8,6 ans). En effet, compte tenu du niveau important des emplois réalisés, la trésorerie générée sur l'exercice 2020 par l'activité d'ALS a fortement baissé et a impacté par conséquent la capacité de remboursement du groupe. La part des emprunts et dettes financières contractés auprès de la CDC est très majoritaire par rapport au total des emprunts, et le recours à l'emprunt PEEC est négligeable. Le niveau d'endettement net du groupe demeure faible.

Ces éléments d'analyse montrent que le groupe dispose de capacités financières suffisantes pour poursuivre et accélérer son volume de production dans le parc de logement social.

Les ressources du groupe reposent sur deux composantes, à savoir d'une part les produits de loyers et des charges locatives récupérées, et d'autre part la collecte de la participation à l'effort de construction reçue sous forme de subventions. Les produits de loyers et charges locatives sont très majoritaires et s'élèvent à 6,4 milliards d'euros, soit 72,9% des produits liés à l'exploitation. Quant à la collecte de la participation à l'effort de construction reçue sous forme de subventions, cette dernière constitue une ressource certaine pour le groupe. Elle affiche un total de 1,6 milliard d'euros et représente 18,2% du total des produits liés à l'exploitation.



Suivi des recommandations ANCOLS issues de l'analyse des données 2019

I - Recommandations levées

Thèmes	Recommandations	Evolutions des dispositifs				
Non-atteinte des enveloppes cibles de la convention quinquennale (aides aux personnes physiques)	L'agence recommande à Action Logement de développer de nouveaux emplois et/ou revoir les conditions d'accession aux prêts pour augmenter la part de	En 2020, l'agence constate qu'Action Logement a accordé beaucoup d'aides sous forme de subventions. Pour la première fois, les subventions constituent la première forme de financement octroyé par Action Logement aux personnes physiques.				
Erosion des financements accordés aux personnes physiques	financement sous forme de prêts.	En octobre 2020, Action Logement Services a augmenté plafond du prêt accession (40 000 euros au lieu de 20 0 euros) et a abaissé le taux d'intérêt (0,5 % au lieu de 1%).				
Aides aux salariés en difficulté	Compte tenu des effets prévisibles de la crise sanitaire, une augmentation de cette enveloppe pourrait être envisagée.	Action Logement Services a mis en place des aides COVID pour les personnes physiques afin de prévenir les impayés de loyers ou les dépenses liées à la résidence principale pendant la durée de la crise sanitaire.				
Objectifs VISALE de la convention quinquennale non atteints	L'agence préconise une meilleure distribution de la garantie notamment en améliorant sa notoriété et en mobilisant davantage les professionnels de l'immobilier. La crise économique qui fait suite à la crise sanitaire peut également amener une réflexion sur l'élargissement de publics éligibles. À défaut, une réduction éventuelle de l'enveloppe peut être prévue à partir de 2021, afin que l'objectif soit plus en phase avec le niveau réel des financements accordés par Action Logement.	Fin 2020, on constate que le niveau de réalisé est proche du niveau d'engagement défini par la convention quinquennale. Notons qu'à la suite de l'avenant relance du 15 février 2021, la garantie VISALE a été étendue en juin 2021 à tous les salariés gagnant moins de 1 500 euros nets par mois afin de faciliter l'accès au logement.				
Financement de l'ANRU	L'agence recommande de revoir la nature des financements versés à l'ANRU et de prévoir un versement unique sous forme de subvention afin de respecter les objectifs de la convention quinquennale.	En 2020, Action Logement Services a attribué une subvention à l'ANRU conformément à la convention tripartite. L'avenant relance du 15 février 2021 prévoit une enveloppe de financement complémentaire de 1,4 Md d'euros sous forme de subventions. Cette enveloppe supplémentaire permet d'allonger le financement du NPNRU au-delà de 2022. En outre, un avenant à la convention tripartite de 2018 a été signé en juillet 2021.				



Thèmes	Recommandations	Evolutions des dispositifs
Non-comptabilisation des engagements hors bilan	L'agence recommande une comptabilisation de ces engagements afin de respecter les principes de prudence et de bonne information.	Action Logement Services a comptabilisé l'ensemble des engagements hors bilan sur l'exercice 2020.
Logements intermédiaires (PIV)	La levée d'emprunts obligataires de 500 M€ en 2019 permet de financer la production du logement intermédiaire. De ce fait, une réduction de l'enveloppe pour le logement intermédiaire pourrait être envisagée et l'enveloppe pourrait être consacrée de manière intégrale à l'activité LLS.	L'enveloppe consacrée à la production de logements LS et LI a été revue à la hausse dans le cadre des négociations entre l'Etat et Action Logement, qui ont abouti à l'avenant Relance. Cette recommandation est par conséquent caduque.
Dotations en fonds propres	Cette enveloppe est destinée à financer les activités LLS et LLI. Or, l'activité LLI dispose d'un financement de 500 M€ provenant de l'emprunt obligataire souscrit par INLI. De ce fait, l'enveloppe de dotation en fonds propres pourrait être intégralement dédiée à l'activité LLS.	Conformément aux axes du PIV, Action Logement Services a octroyé en 2020 une dotation en fonds propres de 200 millions d'euros à ALI pour le financement des logements intermédiaires. L'avenant Relance revoit à la baisse le niveau des enveloppes (CQ et PIV) financées initialement sous forme de fonds propres. Une interrogation demeure sur le financement des logements intermédiaires par le fonds PEEC.
Délai de mise en œuvre des dispositifs du PIV	L'agence recommande à Action Logement de procéder plus rapidement à la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux produits du PIV et d'accélérer le rythme d'instruction des demandes des bénéficiaires.	Action Logement Services a distribué massivement les aides issues du PIV sur l'exercice 2020.
Mobilité et recrutement	Au vu des financements accordés par Action Logement, il n'y a pas lieu selon l'agence de revoir le niveau d'engagement.	En janvier 2021, l'offre s'est étendue : - pour les étudiants pour une enveloppe de 50 000 €. Cette aide combinait l'aide au logement pour les étudiants et l'aide mobilité pour les étudiants. 1 000 € donnés par étudiant en difficulté, avec conditions qu'ils touchent un salaire de moins de 78% du SMIC. - 1 000 € d'aide pour déménager plus proche de son travail. Il est possible d'obtenir l'aide si l'employé touche moins de 1,5 SMIC et si le nouveau logement se trouve à moins de 30 minutes du lieu de travail.



II - Recommandations partiellement levées

Thèmes	Recommandations	Evolutions des dispositifs
Sous-consommation des enveloppes prévues par la convention quinquennale pour le fonds PEEC pour les financements des personnes morales et physiques	Afin d'atteindre les objectifs prévus par la convention quinquennale, l'agence recommande une adaptation des aides proposées ou la création de nouvelles aides pour augmenter les financements versés aux personnes physiques et morales. Concernant les prêts accordés aux personnes physiques, l'agence recommande de revoir les taux d'intérêt afin qu'ils soient plus concurrentiels que ceux proposés par les banques du secteur privé.	Le dispositif a évolué notamment sur divers produits comme le prêt accession, les aides mobilité. ALS a mis en place des aides COVID en 2020 pour aider les salariés à faire face à la crise sanitaire. En outre, les financements accordés aux politiques publiques nationales se situent dans les fourchettes minimales et maximales prévues par la convention quinquennale 2018-2022. L'agence suivra l'évolution de la consommation des enveloppes, comme dans ses précédentes analyses.
Rénovation des établissements médicosociaux et soutien aux gestionnaires associatifs et communaux	En l'absence de nouveaux projets importants, le niveau de ces deux enveloppes pourrait être réévalué.	Transformation de l'ESH LOGEVIE en filiale ENEAL en juin 2020 pour mettre en œuvre ce dispositif. L'enveloppe a été revue à la baisse de 550 millions d'euros à 350 millions d'euros. L'entité ENEAL a bénéficié d'une dotation en fonds propres de 52 millions d'euros en 2020. L'agence suivra l'évolution des financements au regard des réalisations sur les exercices 2021 et 2022.
Transformation des locaux vacants en logements	En l'absence de projets supplémentaires importants, le niveau de cette enveloppe pourrait être revu.	En juillet 2020, la FTI a été créée (Foncière de transformation immobilière). C'est une filiale d'ALI financée par ALS qui est en charge de la mise en place de ce dispositif. L'enveloppe pour ce dispositif a été réduite de 1,2 milliard d'euros à 761 millions d'euros. L'entité FTI a bénéficié d'une dotation en fonds propres de 72 millions d'euros en 2020. L'agence suivra l'évolution des financements au regard des réalisations sur les exercices 2021 et 2022.
Distorsion des ressources et des emplois du fonds PEAEC	Afin de consommer davantage de ressources, l'agence recommande qu'Action Logement revoit son offre de prêts accordés aux personnes physiques afin de s'aligner a minima sur les prêts proposés par le secteur bancaire.	L'agence constate une progression des financements accordés aux personnes physiques sur l'exercice 2020. Cependant, la distorsion entre les ressources et les emplois perdure. À noter que le prêt accession a connu comme pour le fonds PEEC, une augmentation du plafond à 40 000 € et une baisse du taux à 0,5%. Action Logement Services a déployé des aides COVID pour les salariés agricoles. Action Logement Services a également octroyé massivement des aides issues du PIV.



Thèmes	Recommandations	Evolutions des dispositifs
Application d'un niveau élevé des frais de gestion sur les fonds PEAEC et les fonds PSEEC	L'agence recommande que le calcul des frais de gestion alloués au fonds PEAEC et au fonds PSEEC soit proportionné à l'activité de ces deux fonds.	Les frais de gestion connaissent une baisse sur l'exercice 2020 pour les fonds PEAEC et PSEEC. Toutefois, ils restent élevés pour ces deux fonds au regard de leur niveau d'activité respectif.
Habitat Indigne (AFL)	Le financement d'Action Logement vers l'AFL pour 300 M€ pourrait s'effectuer sous forme de subventions. En outre, l'agence relève qu'il reste des réserves suffisantes sur le fonds PSEEC qui pourrait aider à financer ce dispositif.	Création du dispositif DIGNEO (lutte contre l'habitat indigne) financée sur le fonds PEEC. L'AFL a reçu une subvention de 44 millions d'euros pour financer ce dispositif en 2020.
Suivi du PIV pour les DOM	L'agence recommande de préciser dans un nouvel avenant le montant de l'engagement annuel pour chaque dispositif et par territoires et d'établir un bilan d'exécution annuel qui permet un suivi de la réalisation de chaque dispositif. Une ventilation de ce volet entre les subventions et les prêts pourrait être discutée pour améliorer l'impact des dispositifs. Enfin, l'enveloppe de la convention quinquennale consacrée au financement des prêts amortissables pour les DOM pourrait être basculée dans ce dispositif.	Un nouvel avenant a été conclu et prévoit certaines modifications de financement de dispositifs. L'avenant du PIV DOM signé en 2021 modifie à la marge les dispositifs de financement. Comme pour le PIV DOM initial, cet avenant n'apporte pas de précisions sur le niveau des financements de chaque opération. L'agence constate que le groupe a mis en place un bilan de suivi de l'exécution du PIV DOM au titre de l'exercice 2020. L'agence lève la recommandation relative à ce constat.
Constitution de stock de logements par l'ONV dont la vente est compromise par le	L'ANCOLS recommande de reporter le versement de la 3ème tranche de 333 millions d'euros tant que les fonds disponibles permettent encore de couvrir les opérations à venir, sachant que le contexte actuel implique un risque de cumul de stock de logements non liquidable immédiatement. L'agence recommande également de réduire le montant de versement de l'enveloppe en	•Recommandation levée pour l'évolution du mode de financement de la 3ème tranche : l'article 4 de l'avenant du 15 février 2021 prévoit que la dernière enveloppe de financement de 333 M€ ne sera pas versée sous forme de dotations en fonds propres, mais sous forme de prêts. Ces prêts seront sollicités par l'ONV probablement à partir de fin 2021 et il faudra au préalable une délibération d'AL pour obtenir ces prêts.
contexte sanitaire actuel	augmentant l'étalement de l'enveloppe dans le temps, tout en conditionnant ce versement au nombre réel d'acquisitions. Compte tenu du fait que l'ONV a acquis peu de logements auprès de bailleurs n'appartenant pas au groupe AL, l'agence recommande d'accroitre des achats de logements auprès de bailleurs externes dès lors que ces logements sont éligibles à la vente.	•Recommandation non levée pour les achats de logements : les acquisitions de l'ONV se font toujours majoritairement auprès de filiales du groupe. À fin 2020, l'ONV a acquis 3 249 logements dont 233 logements hors groupe.
Prêts accession	Afin d'attirer davantage les personnes physiques à demander ce type de prêts, il conviendrait de proposer que le prêt accession fasse partie du panel des produits proposés par toutes les banques à leurs clients, au même titre que le PTZ. Cela nécessitera la mise en place de partenariats entre Action Logement et les banques privées.	L'agence sera attentive à la mise en place de partenariats par Action Logement Services avec les banques privées. Le cas échéant, l'agence suivra le niveau des prêts accordés aux personnes physiques.



III - Recommandations non levées

Thèmes	Recommandations	Evolutions des dispositifs
Non-consommation des moyens de financement disponibles Mobilisation insuffisante des ressources provenant de la PEC	L'agence recommande à Action Logement d'utiliser ses sources de financement disponibles et de ne pas souscrire à des nouvelles formes de financement. Action Logement pourrait mobiliser ses réserves de trésorerie de manière plus conséquente pour accroître la production de logement social par le biais de ses filiales et/ou par une contribution plus importante du groupe au sein du secteur.	La trésorerie nette du groupe Action Logement s'élève à 8,1 milliards d'euros en 2020 contre 8,9 milliards en 2019. Action Logement a levé 2 milliards d'euros sur le marché obligataire en 2021. Cette levée d'emprunts obligataires a pour objectif de financer les engagements de la PEEC.
Manque de ciblage des produits proposés par ALS	Il est impératif qu'ALS revoie sa politique de communication de ses produits.	L'agence constate que les aides COVID qui ont été mises en place ont permis à ALS de gagner en attractivité. Cependant, cet effort doit être poursuivi sur l'ensemble des dispositifs afin que le groupe soit plus efficace sur l'accessibilité de ces produits auprès d'une partie des bénéficiaires (notamment les salariés appartenant aux petites et moyennes entreprises). En outre, le groupe doit mieux cibler ses actions de communication afin de les rendre plus visibles.
Prêts travaux amélioration (hors amélioration de la performance énergétique)	Afin de mieux promouvoir ce type de prêts auprès des personnes physiques, l'agence propose notamment que le prêt travaux fasse partie du panel des produits proposés par tous les établissements bancaires à leurs clients, au même titre que le PTZ. Cela nécessitera la mise en place de partenariats entre Action Logement et les établissements bancaires, une forte mobilisation de ces derniers pour proposer ces prêts aux ménages et permettrait d'éviter que les banques imposent à tort des crédits à la consommation. Une réflexion pourrait également être engagée pour améliorer la complémentarité de ce prêt avec les autres aides existantes selon la priorité fixée (diminution du reste à charge final, couverture de plus de catégories de ménages éligibles,). Enfin, l'agence préconise que pour chaque dispositif du prêt travaux, le niveau d'engagement soit précisé afin de disposer d'un meilleur suivi.	L'agence n'a pas constaté d'évolution pour cet emploi.
Renforcement des dispositifs de vérification pour les aides accordées aux personnes physiques	L'agence recommande au groupe d'être vigilant et de mettre en place des dispositifs renforcés de vérification pour l'ensemble des aides accordées pour minimiser le risque de fraude lié à la falsification des documents présentés par les ménages. Ce renforcement des procédures de vérification évitera au groupe de distribuer des aides indues aux ménages. En cas de versement d'aides indues, le groupe devra procéder au recouvrement de ces versements. En outre, le groupe doit s'assurer du correct versement de l'aide aux bénéficiaires et de la correcte utilisation de cette dernière.	Selon l'article 1 du titre 3 de l'avenant relance du 15 février 2021, Action Logement doit renforcer le dispositif de lutte contre le risque de fraude pour les dossiers relatifs à la rénovation énergétique. L'agence veillera à la bonne application de ce dispositif par un suivi régulier. Lors de contrôles réalisés par l'agence, cette dernière pourra éventuellement constater l'existence des dispositifs mis en place pour lutter contre le risque de fraude.



Thèmes	Recommandations	Evolutions des dispositifs
Ingénierie sociale	Le niveau d'engagement sur ce dispositif pourrait être revu ou rebasculé dans un autre dispositif d'emploi, car l'agence note que l'ingénierie sociale n'est pas un dispositif d'emploi stricto sensu.	L'avenant Relance dans son article 3.2 prévoit que les frais d'ingénierie et de communication qui servent à définir et mettre en place des dispositifs ne seront plus comptabilisés au titre des frais de fonctionnement mais imputés directement sur le budget de l'aide. Dans le cadre de prochaines analyses de l'agence, cette dernière s'assurera de la correcte imputation des frais d'ingénierie sociale aux dispositifs d'aides.
Concurrence entre le produit LOCA-PASS proposé par ALS et les produits proposés par les banques privées et le Fonds de solidarité du logement proposé par l'Etat	Il conviendrait que le produit LOCA-PASS soit l'unique produit de couverture de dépôt de garantie offert par les banques privées à leurs clients et par le Fonds de solidarité de Logement pour éviter une sous-utilisation de ce dispositif.	À ce stade, l'agence ne constate pas d'évolution sur ce dispositif.
Rénovation énergétique	L'agence recommande d'être attentif quant à l'utilisation de cette enveloppe au regard des nombreux dispositifs similaires existant par ailleurs.	Il existe toujours un grand nombre de dispositifs proposés pour les rénovations énergétiques. ALS a distribué des aides relatives à la rénovation énergétique au cours de l'exercice 2020. La création d'un guichet unique regroupant les dispositifs existants permettrait un meilleur suivi de l'enveloppe dédiée à la rénovation énergétique.
Adaptation des logements au vieillissement	En l'absence de nouveaux projets importants, le niveau de ces deux enveloppes pourrait être réévalué.	L'enveloppe destinée à l'adaptation des logements aux personnes âgées a été revue à la baisse et divisée par deux. Ce dispositif a été fondu avec la rénovation énergétique. D'après le TER de l'avenant Relance, l'enveloppe dédiée à la transformation des baignoires en douche a été fondue avec celle de rénovation énergétique dans l'axe I du PIV qui est devenu « Adaptation du parc privé » (ancien axe I : « Amélioration de la performance énergétique des logements ») et non pas avec ENEAL dans l'axe III intitulé « Pour un habitat plus inclusif ».
Fracture territoriale (Action cœur de ville)	Compte tenu des financements réalisés chaque année par Action Logement, un niveau raisonnable de l'enveloppe pourrait être revu en cohérence avec les projets menés par Action Logement.	Le réalisé pour l'exercice 2020 relatif à la fracture territoriale se monte à 96,7 millions d'euros contre un engagement de 250 millions d'euros. L'agence constate une hausse de 90,2% des financements accordés sur ce dispositif entre 2019 et 2020.
Distorsion des ressources et des emplois du fonds PSEEC	Afin de réduire le niveau de distorsion entre les ressources et les emplois de la PSEEC, l'agence recommande d'augmenter la part des financements accordés aux personnes physiques et de financer de nouveaux emplois destinés aux personnes physiques et aux personnes morales.	Absence d'évolution au sein du fonds PSEEC. La situation de distorsion persiste encore en 2020. L'agence relève encore une sous-consommation des ressources PSEEC.
Le groupe Action Logement privilégie le versement de dotations en fonds propres financées sur le fonds PEEC aux entités appartenant au groupe	Le groupe Action Logement doit financer en priorité les entités du logement social présentant des besoins de financements pour la production de logements, et en particulier celles présentant une structure financière fragile, que ces entités appartiennent ou non au groupe.	En 2020, les financements restent majoritairement accordés aux entités du groupe. L'exclusion des dotations en fonds propres du périmètre d'analyse des financements accordés met en évidence que les prêts et subventions sont majoritairement versés à des personnes morales extérieures au groupe.



Thèmes	Recommandations	Evolutions des dispositifs			
Suivi de l'exécution de la convention quinquennale	latin de pouvoir réaliser un meilleur suivi de la réalisation l				
Plan de financement de l'ONV	L'agence recommande l'établissement d'un plan de financement actualisé de l'ONV en optimisant les différentes sources de financement existant pour l'ONV.	À fin 2020, l'agence ne constate pas de diversification des sources de financement par l'ONV. L'unique source de financement de l'ONV provient des fonds PEEC.			
Manque de fiabilité des données sur les droits de réservation locative	Il est impératif qu'ALS effectue de manière rigoureuse le suivi des droits de réservation locative à compter de l'exercice 2020. Notons qu'une période de trois ans a été prévue par la législation pour la mise en place de la gestion des droits de réservation en flux. Afin d'effectuer un suivi optimal des droits de réservation, Action Logement Services devra dissocier les conventions de droits de réservation nées avant le 24 novembre 2018 et gérées en stock, des conventions de droits de réservation nées après cette date et gérées en flux.	Suite à la mise en œuvre de la loi ELAN, mise en place d'une gestion du suivi des droits en flux et non plus en stock à compter de 2020. Dispositif mis en place via, notamment, l'instauration de la plateforme AL'in. Toutefois cette mise en œuvre reste progressive. Le projet de loi 3DS prévoit de repousser la date limite de conversion, du stock de droits de réservation en flux à fin 2023.			
Méthode de calcul de la Provision gros entretien non harmonisée au sein du groupe	Le groupe doit harmoniser ses méthodes de calcul concernant la durée du programme d'entretien afin d'obtenir des montants homogènes entre les différentes filiales pour un parc de logements avec des caractéristiques équivalentes. Cette recommandation concerne notamment l'AFL.	À ce stade, l'agence ne dispose pas d'information su l'évolution de la méthode de calcul de la PGE par l'AFL au titr de l'exercice 2020.			
Frais de fonctionnement	L'agence recommande à ALS de mettre en place un plan de réduction des frais de fonctionnement.	Les frais de fonctionnement connaissent une baisse au cours de l'exercice 2020. L'avenant Relance du 15 février 2021 prévoit les évolutions suivantes: - Intégration des charges d'investissement sur le projet d'AL'In (nouveau logiciel de suivi des droits de réservations) dans les frais de fonctionnement. - Indexation des frais de fonctionnement (indiqué pour rappel: existe déjà dans la convention quinquennale 2018-2022). L'agence portera une attention particulière sur l'évolution des frais de fonctionnement. Compte tenu de l'incertitude sur le niveau des frais de fonctionnement à l'échelle du groupe, le groupe devra poursuivre son effort de réduction des frais de fonctionnement afin de respecter les engagements pris envers l'Etat. Le groupe devra poursuivre la baisse du niveau des frais de fonctionnement en 2021 et 2022, afin d'atteindre la baisse de 10 % du plafond global convenue dans la convention quinquennale. L'agence portera une attention particulière sur l'évolution de ces frais.			



Recommandations ANCOLS au titre de l'exercice 2020

- Constats:

 ALS a versé la seconde tranche de 333 millions d'euros à l'ONV au titre de l'exercice 2020. Le versement a permis l'acquisition de 2 699 logements auprès de 29 bailleurs dont seulement 4 hors groupe pour 319,5 millions d'euros (hors frais).

Les niveaux des ventes restent insuffisants :

- ♦ 2 ventes aux locataires du parc du logement social non occupants ;
- ♦ 1 vente à un locataire du parc du logement social occupant ;
- ♦ 1 vente à un externe.
- L'ONV a encaissé des loyers à hauteur de 5,2 millions d'euros ;
- L'agence constate une absence de diversification de source de financement puisque l'ONV n'a souscrit à aucun prêt bancaire ;
- Le niveau de trésorerie est important, il s'élève à 304,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 ;
- Signature d'une convention de financement de 100 000 euros versés sous forme de subvention par ALS dans le cadre de la formation des locataires sur le processus d'acquisition;
- Avenant relance : versement de la 3ème tranche de 333 millions d'euros sous forme de prêt. L'avenant relance ne précise ni la durée, ni le taux, ni les conditions de remboursements de ce prêt. A ce stade, les acquisitions de l'exercice 2021 dont l'objectif est de 2 400 logements seront financées par la deuxième tranche. Les acquisitions de l'exercice 2022 dont l'objectif est similaire à celui de 2021 seront financées par une avance en compte courant d'associé par ALS avec un taux d'intérêt équivalent au taux du livret A. Ce versement sera fractionné en deux parties : 100 millions d'euros en mai 2022 et 130 millions d'euros en octobre 2022. Le reliquat s'élevant à 103 millions d'euros sera délivré par ALS en fonction des besoins de l'ONV.



- Recommandations :

Financement PEEC (fonds propres) :

L'agence recommande de suspendre le versement de la troisième tranche sous forme de prêt tant que les fonds disponibles permettent encore de couvrir les opérations d'achat à venir et que l'ONV n'aura pas diversifié ses sources de financements. En effet, dans le business plan initial, ce dernier prévoyait des fonds PEEC provenant d'Action Logement pour 1 milliard d'euros, apportés par tiers sur 3 ans et une levée par emprunts à hauteur de 2 milliards d'euros.

• Ventes de logements :

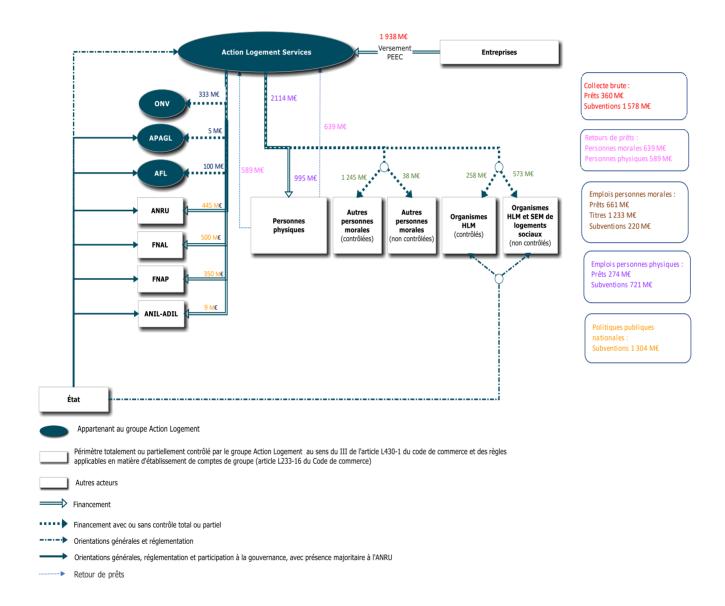
L'agence recommande à l'ONV d'adapter la stratégie de commercialisation des logements pour assurer une dynamisation des ventes et respecter les objectifs mentionnés dans le business plan.

Le niveau des ventes doit être augmenter rapidement en fixant des objectifs de vente à atteindre. L'agence rappelle que l'ONV risque de cumuler un niveau de stock de logement non liquidable immédiatement et le taux d'écoulement du stock de l'ONV en 2021 confirme cette tendance.



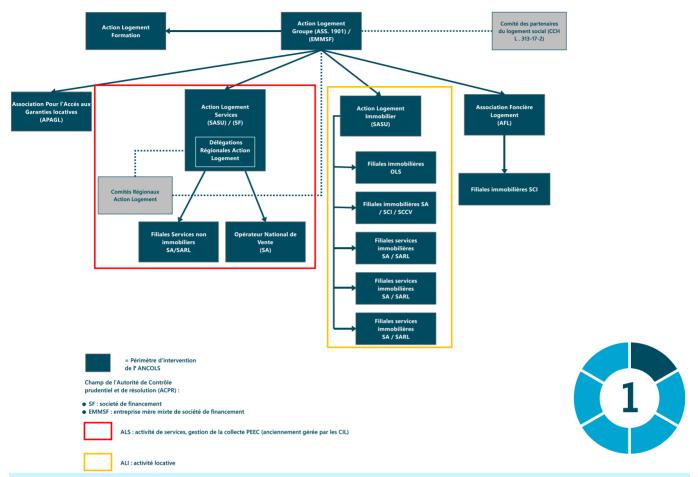
Présentation générale : mécanismes, acteurs et bénéficiaires

La mise en œuvre de la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) mobilise de nombreux acteurs centraux réunis au sein du groupe Action Logement. Ils entretiennent entre eux des relations qui peuvent se schématiser comme indiqué ci-dessous.



Organisation du groupe Action Logement

Le schéma suivant met en évidence l'existence de structures de concertation et de coordination au niveau local (Comités Régionaux Action Logement -CRAL-) et au niveau national (Comité des partenaires du logement social).



En 2019, 120 601 entreprises d'au moins 20 salariés et employant 14,4 millions de personnes sont assujetties à la PEEC et 16,3 millions de personnes salariées pour 249 493 entreprises d'au moins 10 employés peuvent accéder aux emplois de la PEEC (dernières données disponibles à la date d'édition du rapport annuel).

Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC)

- La Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) est une obligation légale de financement d'actions dans le domaine du logement, en particulier du logement des salariés, à laquelle sont assujettis tous les employeurs occupant au minimum 50 salariés, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics administratifs. Issue d'une initiative patronale datant de 1943, la PEEC a été rendue obligatoire par le décret n° 53-701 du 9 août 1953 pris en application de l'article 7 de la loi du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier. Assise sur la masse salariale et initialement fixée à 1%, l'obligation minimale s'établit à 0,45% depuis 1992, date à laquelle elle a été réduite pour compenser la création d'une contribution obligatoire au Fonds national d'aide au logement (FNAL) qui finance notamment l'aide personnalisée au logement et la prime de déménagement. En 2006, le seuil d'assujettissement de la PEEC avait été relevé de 10 à 20 salariés. La loi PACTE du 22 mai 2019 modifie de nouveau le seuil d'assujettissement au dispositif PEEC pour le porter de 20 à 50 salariés avec une application effective au 1er janvier 2020.
- Obligation qui prend principalement la forme d'un versement à l'entité Action Logement Services (ALS) agréée par le ministre chargé du logement aux fins de collecter la PEEC. Ces sommes sont couramment qualifiées de « participation obligatoire » pour les versements faits par les entreprises au titre de l'obligation légale (ils sont alors intégrés dans le fonds dit de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction), et de « participation volontaire » pour les versements qui, versés au-delà de l'obligation légale, n'en relèvent pas et sont intégrés quant à eux, dans le fonds dit de la Participation Supplémentaire des Employeurs à l'Effort de Construction.



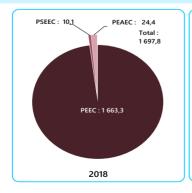
RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEC

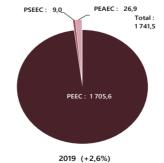
Contrairement à l'exercice précédent, le solde des emplois sur les ressources est excédentaire et s'établit à 1 527,3 millions d'euros. Le fonds PEEC enregistre la baisse la plus importante constatée sur les différents fonds composant la PEC et ce, en raison des aides conséquentes issues de la convention quinquennale, du PIV et des aides COVID octroyées aux personnes physiques, aux personnes morales et aux politiques publiques nationales.

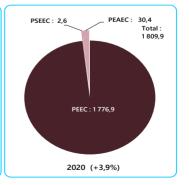
Données en millions d'euros

Rubriques	2020	2019		riation 20/2019	2018	-	riation 9/2018
Ressources PEEC	2 922,95	2 863,63	+	2,1%	2 835,24	+	1,0%
Total des emplois PEEC (convention quinquennale,PIV, aides COVID, loi de finances)	4 386,92	2 009,46	+	118,3%	2 339,93	-	14,1%
Emplois PEEC (convention quinquennale)	2 134,23	2 009,46	+	6,2%	2 339,93	-	14,1%
Concours aux personnes morales	1 204,74	1 007,69	+	19,6%	1 198,86	-	15,9%
Concours aux personnes physiques	425,49	467,77	-	9,0%	606,07	-	22,8%
Concours aux politiques publiques nationales	504,00	534,00	-	5,6%	535,00	-	0,2%
Emplois PEEC (PIV)	1 728,42						
Concours aux personnes morales	909,28						
Concours aux personnes physiques	519,14						
Concours aux politiques publiques nationales	300,00						
Emplois PEEC (aides COVID)	24,28						
Concours aux personnes physiques	24,28						
Emplois PEEC (loi de finances)	500,00						
Concours aux politiques publiques nationales	500,00						
Flux Ressources - Emplois PEEC	-1 463,97	854,17	1	271,4%	495,31	+	72,5%
Flux Ressources - Emplois PSEEC (hors financement de l'AFL)	21,98	37,16	-	40,9%	52,37	-	29,0%
Flux Ressources - Emplois PEAEC	14,65	24,99	-	41,4%	21,13	+	18,3%
Ressources et Emplois PEC (hors financement de l'AFL)	-1 427,34	916,32		255,8%	568,81	+	61,1%
Financement de l'AFL sur fonds PSEEC	100,00	100,00			100,00		
Ressources et Emplois PEC	-1 527,34	816,32		287,1%	468,81	+	74,1%
Total des Ressources PEC	2 985,61	2 937,21	+	1,6%	2 920,57	+	0,6%
Total des Emplois PEC (convention quinquennale, PIV, aides COVID, loi de finances)	4 512,96	2 120,89	+	112,8%	2 451,76	-	13,5%
Total des emplois PEC (convention quinquennale)	2 247,19	2 120,89	+	6,0%	2 451,69	-	13,5%
Total des emplois PEC (PIV)	1 740,97						
Total des emplois PEC (aides COVID)	24,79						
Total des emplois (loi de finances) pour le FNAL	500,00						

Évolution entre 2018 et 2020 de la collecte nette totale reçue







0.54

49,24

94,48

848,49

-0,39

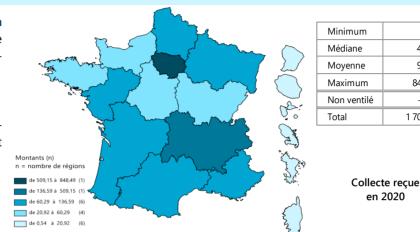
1 700,28

ANCOLS | Rapport annuel statistique et financier | Exercice 2020

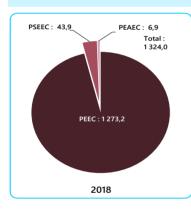
La collecte nette totale PEC reçue progresse de 3,9% entre 2019 et 2020 pour atteindre un montant de 1 809,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2020. En revanche, la collecte hors compensation baisse de 9,7% en 2020 et passe de 1 741,5 millions d'euros en 2019 à 1 571,9 millions d'euros en 2020. La collecte brute totale PEC hors compensation s'élève à 1 700,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2020.

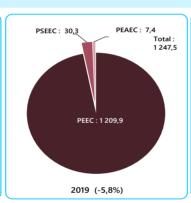
Répartition de la collecte brute reçue en 2020 selon l'adresse de l'entreprise émettrice du paiement de la collecte

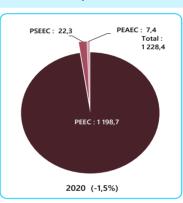
- Une très forte concentration de la collecte en fonction de l'adresse de l'émettrice du paiement en Île-de-France (49,9%);
- L'Auvergne-Rhône-Alpes reste la seconde région émettrice du paiement de la collecte avec 10%.



Évolution entre 2018 et 2020 des retours de prêts



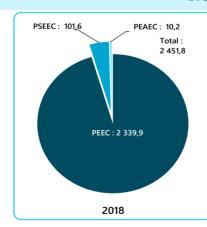


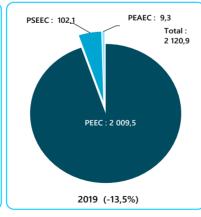


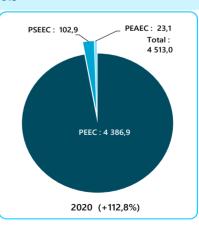


Le niveau annuel global des retours de prêts s'élève à 1 228,4 millions d'euros au titre du dernier exercice clos, en diminution de 1,5% après une baisse de 5,8% au cours de l'exercice 2019.

Évolution entre 2018 et 2020 des emplois







Contrairement aux deux derniers exercices, l'année 2020 est marquée par une forte hausse des emplois de la PEC qui doublent par rapport à 2019. Les emplois de la PEC s'élèvent à 4 513 millions d'euros en 2020 contre 2 120,9 millions d'euros l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des emplois PIV distribués et financés par le fonds PEEC.



RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEEC

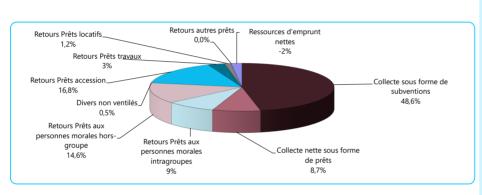
Selon les données recueillies auprès d'Action Logement Services, la collecte PEEC brute s'élève à 1 665 millions d'euros et la collecte nette reçue est de 1 538,9 millions d'euros en 2020, soit 9,8% de moins qu'en 2019.

Collectes PEEC brute et nette reçues de 2018 à 2020 hors compensation

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2020				Exercice 2019	Exercice 2018		
Kubiiques	Montant	%	Variation	Montant	%	Variation	Montant	%
Participation obligatoire reçue sous forme de subventions	1 304,75	78,4%	- 12,3%	1 487,99	79,7%	+ 1,9%	1 459,66	81,0%
Participation obligatoire reçue sous forme de prêts	360,28	21,6%	- 4,7%	378,11	20,3%	+ 10,1%	343,45	19,0%
Collecte totale brute PEEC (hors compensation)	1 665,0	100,0%	- 10,8%	1 866,10	100,0%	+ 3,5%	1 803,11	100,0%
Remboursement de collecte sous forme de prêts	-126,08	-7,1%	- 21,4%	-160,45	-9,4%	+ 14,8%	-139,82	-8,4%
Collecte totale nette PEEC (hors compensation)	1 538,94	86,6%	- 9,8%	1 705,64	100,0%	+ 2,5%	1 663,29	100,0%

Répartition des ressources PEEC en 2020



Malgré une baisse globale de la collecte sous forme de subvention de 12,3% en 2020, la collecte totale nette PEEC reste la première composante de la PEEC. Elle représente 57,3% des ressources totales contre 44,6% pour les ressources générées les remboursements reçus sur les financements accordés. En 2020, les ressources d'emprunt restent négatives pour un montant de 52,7 millions d'euros (-2% des ressources totales).

Ventilation et évolution des emplois PEEC de 2018 à 2020

Répartition des emplois de la PEEC de 2018 à 2020

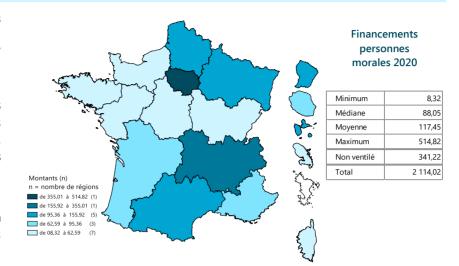
Données en millions d'euros

Rubriques	2020	2019		riation 20/2019	2018		riation 19/2018
Concours aux personnes morales	2 114,02	1 007,69	+	109,8%	1 198,86	-	15,9%
Aides issues de la convention quinquennale	1 204,74	1 007,69	+	19,6%	1 198,86	-	15,9%
Aides issues du PIV	909,28						
Concours aux personnes physiques	968,90	467,77	+	107,1%	606,07	-	22,8%
Aides issues de la convention quinquennale	425,49	467,77	-	9,0%	606,07	-	22,8%
Aides issues du PIV	519,14						
Aides COVID	24,28						
Concours aux politiques publiques nationales	1 304,00	534,00	+	144,2%	535,00	-	0,2%
Aides issues de la convention quinquennale	504,00	534,00	-	5,6%	535,00	-	0,2%
Aides issues du PIV	300,00						
Aides de la loi de finances	500,00						
Total des emplois	4 386,92	2 009,46	+	118,3%	2 339,93	-	14,1%

Répartition régionale des financements issus de la convention quinquennale et du PIV accordés aux personnes morales en 2020 selon le lieu de l'opération financée

Montant total des financements personnes morales 2020 : 2 114 millions d'euros dont 1 204,7 issus de la NCQ et 909,3 issus du PIV

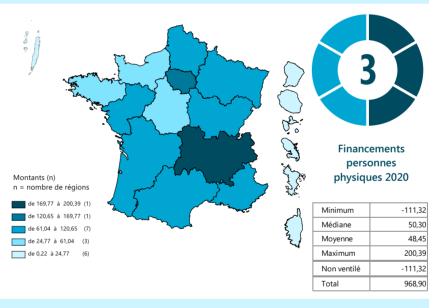
- Poids nettement prépondérant des financements accordés pour des opérations situées en Île-de-France, avec un total de 514,8 millions d'euros de financements sur l'année;
- Avec 195,2 millions d'euros, l'Auvergne-Rhône-Alpes est la seconde région recevant des financements.



Répartition régionale des financements issus de la convention quinquennale et du PIV accordés aux personnes physiques en 2020 selon le lieu de l'opération financée

519,1 millions d'euros de financements personnes physiques issus du PIV et 449,8 millions d'euros issus de la NCQ en 2020

- La région Auvergne-Rhône-Alpes se distingue clairement avec 200,4 millions d'euros de financements;
- Elle est suivie par la région Île-de-France avec 139,2 millions d'euros de financements, et la région Hauts-de-France avec 102,1 millions d'euros de financements.



Financements accordés aux politiques publiques nationales issus de la convention quinquennale et du PIV de 2018 à 2020

Données en millions d'euros

Rubrigues	Exercice 2020		Exercice 2019		Variation	Exercice 2018	
Rubilques	Montant	%	Montant	%	2020/2019	Montant	%
ANRU - NPNRU	445,00	34,1%	475,00	89,0%	- 6,3%	476,00	89,0%
FNAP	350,00	26,8%	50,00	9,4%	+ 600,0%	50,00	9,3%
FNAL	500,00	38,3%		0,0%			0,0%
ANIL/ADIL	9,00	0,7%	9,00	1,7%	0,0%	9,00	1,7%
Financements Politiques Publiques Nationales	1 304,00	100,0%	534,00	100,0%	+ 144,2%	535,00	100,0%

Les financements accordés aux politiques publiques nationales s'élèvent à 1 304 millions d'euros en 2020, dont 604 millions d'euros versés dans le cadre de la convention quinquennale, 300 millions d'euros versés dans le cadre du PIV et 500 millions d'euros versés au FNAL dans le cadre de la loi de finances 2020.



RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PEEC

En dépit des efforts constatés, les niveaux d'emplois restent en deçà des enveloppes prévues par la convention quinquennale en 2020

Au titre du troisième exercice de la période quinquennale 2018-2022, les emplois réalisés s'élèvent à 2 410,6 millions d'euros, alors que le total des enveloppes minimales est fixé à 2 590 millions d'euros.

Synthèse des emplois PEEC réalisés dans le cadre de la Convention Quinquennale par Action Logement et des enveloppes sur la période 2018-2022 Données en millions d'euros

	Enveloppes 2018-2022											
Rubriques	2018		20	119	2020		2021		2022			
	Réalisé	Enveloppes (*)	Réalisé	Enveloppes	Réalisé	Enveloppes	Engagement	Enveloppes	Engagement	Envelo	oppes	
Concours aux	606,1	Min 651	467,8	Min 727	425,5	Min 791	799,0	Min 799	795,0	Min	795	
personnes physiques	000,1	Max 651	407,0	Max 727	423,3	Max 791	199,0	Max 799	793,0	Max	795	
Concours aux	1 197.6	Min 1 324	1 004,8	Min 1 273	1 201,3	Min 1 284	1 252,0	Min 1 201	1 263,0	Min	1 213	
personnes morales	1 197,6	Max 1 374	1 004,8	Max 1 273	1 201,3	Max 1 284	1 232,0	Max 1 201	1 203,0	Max	1 213	
Financement des	535,0	Min 519	534,0	Min 509	504,0	Min 509	860,0	Min 509	746,0	Min	509	
politiques nationales	333,0	Max 701	334,0	Max 701	304,0	Max 701	800,0	Max 701	740,0	Max	621	
Expérimentation et ingénierie territoriale	1,2	Min 6	2,9	Min 6	3,4	Min 6	6,0	Min 6	6,0	Min	6	
Experimentation et ingeniene territoriale	1,2	Max 6	2,5	Max 6	3,4	Max 6	0,0	Max 6	0,0	Max	6	
Transfert vers PIV	0,0	Min 0	0,0	Min 0	0,0	Min 0	170,0	Min 0	240,0	Min	0	
Transfert vers riv	0,0	Max 0	0,0	Max 0	0,0	Max 0	170,0	Max 0	240,0	Max	0	
Emplois réels	2 339,9		2 009,5		2 134,2		3 087,0		3 050,0			
Ajustements pour engagements et provisions	43,9		-64,1		276,4		0,0		0,0			
Totaux	2 202 0	Min 2 500	1 945,4	Min 2 515	2 410,6	Min 2 590	3 087,0	Min 2 515	3 050,0	Min	2 523	
Totaux	2 383,8	Max 2 732	1 545,4	Max 2 707	2 410,0	Max 2 782		Max 2 707	3 030,0	Max	2 635	

^(*) Les engagements ont été définis par la convention quinquennale et actualisés avec l'avenant relatif au Plan d'Investissement Volontaire (PIV). Les enveloppes minimales et maximales définies par la convention quinquennale n'ont pas été corrigées par l'avenant relatif au PIV.

Les emplois réalisés dans le cadre du PIV s'élèvent à 1 728,4 millions d'euros. Les emplois du PIV ne sont pas annualisés. Le taux de réalisation s'élève à 32,4% pour les concours aux personnes physiques, 13,9% pour les personnes morales et 100% pour les politiques publiques nationales fin 2020. Quant aux politiques publiques nationales, l'engagement total est de 900 millions d'euros sur la période triennale. L'exercice 2020 constitue la première année de versement de 300 millions d'euros au FNAP.

Synthèse des emplois PEEC réalisés dans le cadre du PIV par Action Logement

Données en millions d'euros		2020				
Rubriques	Engagements	Réalisé	% réalisation	Réalisé		
Concours aux personnes physiques (*)	1 600,0	519,1	32,4%	8,3		
Concours aux personnes morales (*)	6 565,0	909,3	13,9%			
Financement des politiques nationales (**)	300,0	300,0	100,0%			
Total aides issues du PIV	8 465,0	1 728,4		8,3		

^(*) Les engagements sont établis pour la période 2020-2022.

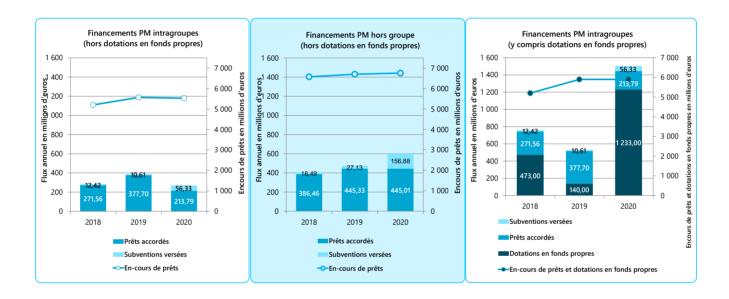
^(**) Les engagements sont établis pour l'exercice 2020.

En 2020, les financements restent majoritairement accordés aux entités du groupe.

L'agence observe une hausse des nouveaux financements aux personnes morales intragroupes incluant les titres qui passent de 528,3 millions en 2019 à 1 503,1 millions d'euros en 2020. Quant aux nouveaux financements accordés aux personnes morales hors groupe à l'exclusion des dotations en fonds propres, ils sont de 601,9 millions d'euros en 2020 contre 472,5 millions d'euros en 2019.

Si l'on exclut de l'analyse les financements versés sous forme de dotations en fonds propres, les financements accordés aux personnes morales hors groupe représentent 69% du total des financements versés aux personnes morales, soit une proportion plus élevée que les financements groupe.

Néanmoins, si les dotations en fonds propres sont comprises dans l'analyse, il ressort que les financements versés aux entités du groupe (71,4% du total des financements versés aux personnes morales) sont plus importants que les financements réalisés avec des entités n'appartenant pas au groupe (28,6% du total des financements versés aux personnes morales).



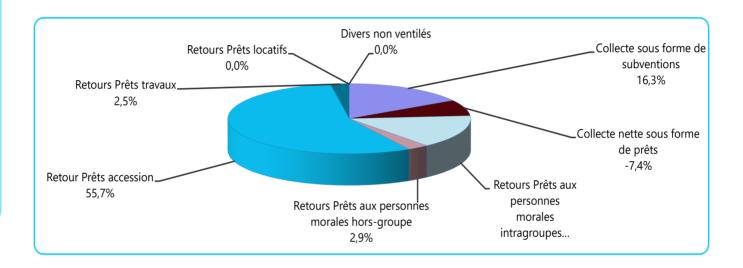


RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA PSEEC

Selon les données recueillies auprès d'Action Logement Services, la collecte PSEEC nette reçue est de 2,6 millions d'euros en 2020, soit 71% de moins qu'en 2019.

Données en millions d'euros

Rubriques	Exercice 2020		Exercio	e 2019	Variation	Exercice 2018	
kubriques	Montant	%	Montant	%	2020/2019	Montant	%
Participation volontaire subventions	4,77	182,2%	3,97	44,1%	+ 20,1%	4,61	45,69
Participation volontaire nette sous forme de prêts	-2,15	-82,2%	5,04	55,9%	- 142,7%	5,50	54,49
Collecte totale nette PSEEC	2,62	100,0%	9,01	100,0%	- 71,0%	10,11	100,0%

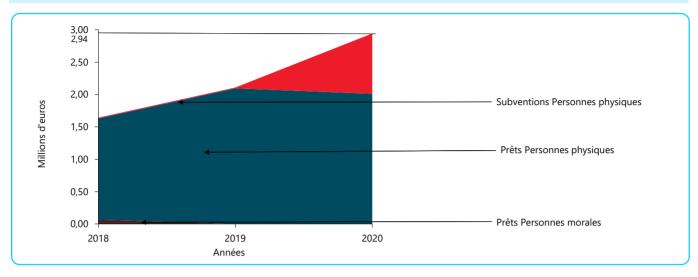


Avec une baisse globale de 26,3% en 2020, les ressources générées par les remboursements reçus sur les financements accordés constituent la première composante des ressources de la PSEEC. Elles représentent 89,5% des ressources totales contre 10,5% pour les versements nets reçus des entreprises.

Répartition des ressources PSEEC en 2020

Les emplois réels de la PSEEC ont généré 2,9 millions d'euros de flux financiers effectifs en 2020, en augmentation de 39,6%, faisant suite à une hausse de 28,6% sur la période précédente.

Ventilation et évolution des emplois PSEEC de 2018 à 2020 (hors financements de l'AFL)

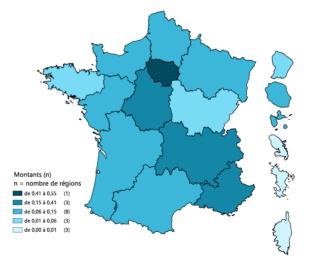


Les financements de l'exercice 2020 sont composés uniquement de prêts accordés aux personnes physiques pour 2,9 millions d'euros. En effet, depuis l'exercice 2018, les financements accordés aux personnes morales présentent un montant minime (0,1 million d'euros en 2018) ou nul.



Répartition régionale des financements accordés aux personnes physiques en 2020 selon l'adresse des opérations financées

- Une forte concentration des concours dans la région Île-de-France avec 0,6 million d'euros sur un total de 2,9 millions d'euros de financements personnes physiques en 2020;
- Elle est suivie par la région Centre-Val de Loire (0,3 million d'euros de financements) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (0,2 million d'euros de financements).



Minimum	0,00
Médiane	0,09
Moyenne	0,12
Maximum	0,55
Non ventilé	0,83
Total	2,94

Financements personnes physiques 2020

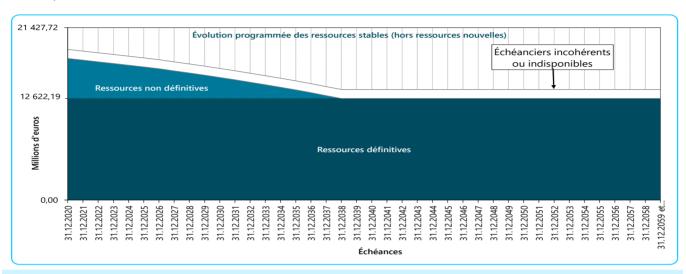


PERFORMANCE ET COÛTS DE GESTION

Une structure financière saine et solide pour ALS, seul organisme collecteur de la PEEC à l'exception de la SICF

Action Logement Services dispose de 21,4 milliards d'euros de ressources stables à fin 2020 :

- 12,6 milliards d'euros de ressources qui leur sont définitivement acquises et constituées essentiellement du solde des fonds reçus sous forme de subventions et non utilisés pour attribuer des subventions ;
- 8,8 milliards d'euros de ressources non définitives.



Une hausse du nombre de subventions accordées au cours de l'exercice 2020

Données en nombre de dossiers

Rubriques	Exercio	Exercice 2020		ice 2019	Variation	Exercice 2018	
rubliques	Montant	%	Nombre	%	2020/2019	Nombre	%
OLS (hors SEM)	5 199	89,1%	4 907	95,2%	+ 6,0%	4 751	97,30%
Associations	297	5,1%	5	0,1%	+ 999,9%	15	0,31%
Autres	336	5,8%	241	4,7%	+ 39,4%	117	2,40%
Total financements personnes morales	5 832	100,0%	5 153	100,0%	+ 13,2%	4 883	100,0%

Le nombre de nouveaux financements accordés est de 5 832 dossiers dont 89,1% à destination des OLS. Action Logement Services n'a pas été en mesure de nous fournir pour l'exercice 2020 une synthèse en nombre de dossiers des financements accordés aux personnes morales ventilés selon leur nature (prêts ou subventions).

Données en nombre de dossiers

	Exercice 2020		Exerc	ice 2019	Variation	Exercice 2018	
Rubriques	Dossiers accordés	%	Dossiers accordés	%	2020/2019	Dossiers accordés	%
Prêts accession directs et indirects	10 235	13,2%	11 657	10,4%	- 12,2%	15 485	5,6%
Prêts travaux	4 129	5,3%	7 998	7,1%	- 48,4%	8 867	3,2%
Prêts locatifs	53 236	68,8%	91 478	81,5%	- 63,4%	250 155	90,8%
Autres prêts	9 726	12,6%	1 176	1,0%	+ 727,0%	1 105	0,4%
Total Prêts aux personnes physiques	77 326	100,0%	112 309	100,0%	- 31,1%	275 612	100,0%
Personnes physiques bénéficiaires (*)	217 097	100,0%	98 381	100,0%	+ 120,7%	92 114	100,0%
Personnes physiques bailleurs							
Total Subventions aux personnes physiques	217 097	100,0%	98 381	100,0%	+ 120,7%	92 114	100,0%

Le nombre de prêts accordés aux personnes physiques baisse globalement de 31,1% par rapport à 2019. Les prêts locatifs (essentiellement financement LOCA-PASS) connaissent une très forte baisse du nombre de dossiers accordés sur l'exercice 2020 (-63,4%). Le nombre de nouveaux financements sous forme de prêts accession continue à se réduire entre 2019 et 2020, soit de 12,2%, après avoir déjà connu une baisse de 24,7% en 2019. Quant aux subventions, le nombre de dossiers accordés est en hausse de 120,7% par rapport à 2019 pour s'établir à 217 097 dossiers. Dans cette catégorie, sont compris les dossiers de demande d'aides d'urgence notamment dans le cadre du Covid.

Un coût du risque négatif pour les prêts aux personnes physiques

L'activité de prêts aux personnes physiques génère un coût du risque négatif de 1,48% en 2020 contre un risque positif de 0,41% en 2019. Son niveau est inférieur au coût du risque des prêts à l'habitat en France qui s'élève à 0,01%, en particulier pour les financements accordés par les fonds PEEC, PSEEC et PEAEC (-0,82% en 2020). Structurellement, le risque des financements accordés aux personnes physiques apparaît globalement plus élevé pour Action Logement Services que pour celui du crédit à l'habitat en France, cela est lié à l'objet même de ces financements qui sont destinés à des bénéficiaires en difficultés financières.

Structure du coût opérationnel d'Action Logement Services

Données en millions d'euros

	Exercice 2020		Exercio	ce 2019	Variation	Exercice 2018		
Rubriques	Montant observé	%	Montant observé	%	2020/2019	Montant observé	%	
Frais de personnel	157,15	50,8%	224,61	69,7%	- 30,0%	187,60	58,2%	
Subventions (ALG, ALI, APAGL)	31,71	10,3%	31,30	9,7%	+ 1,3%	20,85	6,5%	
Sous-traitance	41,32	13,4%	37,08	11,5%	+ 11,4%	22,34	6,9%	
Honoraires et contentieux	20,95	6,8%	18,07	5,6%	+ 15,9%	10,99	3,4%	
Locations immobilières	24,46	7,9%	26,99	8,4%	- 9,4%	30,48	9,5%	
Autres charges externes et achats	18,66	6,0%	25,94	8,1%	- 28,1%	25,64	8,0%	
Autres charges	6,62	2,1%	4,69	1,5%	+ 41,1%	3,44	1,1%	
Amortissements	8,40	2,7%	5,45	1,7%	+ 54,2%	20,85	6,5%	
Coût opérationnel	309,26	100,0%	374,13	100,0%	- 17,3%	322,19	100,0%	

Le coût opérationnel net de fonctionnement d'ALS s'élève à 309,3 millions d'euros. La structure des charges opérationnelles reflète un important niveau de frais de personnel (50,8% du coût opérationnel) et de sous-traitance (13,4% du coût opérationnel).



Un respect des ratios réglementaires de l'ACPR par Action Logement Services

Ratio de solvabilité			Ratio grands risques			Coefficient de liquidité			
Fonds	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
PEEC	90,9%	90,0%	92,9%	13,3%	15,1%	3,6%			
PSEEC	15,5%	193,9%	193,4%						
PEAEC	168,3%	285,0%	288,0%						
Fonds de fonctionnement	276,7%	34,5%	114,1%						
Fonds de garantie	17,4%	19,0%	12,7%						
ALS	72,9%	81,5%	83,1%	13,3%	15,1%	3,6%	406,4%	937,0%	923,0%
Limite ACPR	10,50%	10,75%	10,50%	100,0%	25,0%	25,0%	100,0%	100,0%	100,0%

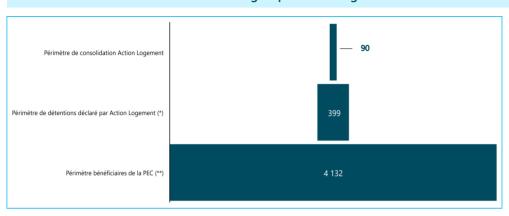
Par l'ordonnance n°2016-1408 du 20 octobre 2016, ALS est qualifiée d'établissement financier et est soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Pour cela, elle doit fournir deux fois par an les ratios réglementaires suivants. Le ratio de solvabilité mesure le rapport entre les fonds propres et le besoin de fonds propres pour couvrir les risques éventuels, il s'élève à 72,9%, soit un ratio bien supérieur au seuil réglementaire de 10,5% imposé par l'ACPR. Le ratio de solvabilité doit également être respecté par fonds. Au 31 décembre 2020, le ratio de solvabilité du fonds de garantie atteint 17,4%.

Le ratio grands risques correspond à la somme des valeurs de l'ensemble des expositions d'un organisme envers une contrepartie ou groupe de contreparties liées entre elles. Action Logement Services a communiqué à l'agence, au titre de l'exercice 2020, le ratio grands risques pour les exercices 2019 et 2020. Ces derniers s'élèvent respectivement à 15,1% et 13,3%. Il ressort que depuis l'exercice 2018, le ratio grands risques se situe en deçà de la limite réglementaire de 25% des fonds propres. Enfin, le coefficient de liquidité mesure la capacité à mobiliser des ressources pour faire face à des obligations de trésorerie. Il s'élève pour ALS à 406,4% et se situe largement au-dessus du seuil de 100%.



ÉQUILIBRES STRUCTURELS ET TRÉSORERIE

Périmètre du groupe Action Logement au 31 décembre 2020



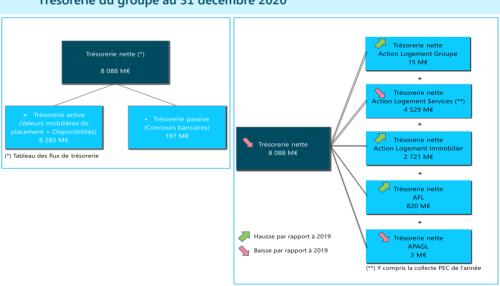
Le périmètre de consolidation comprend :

- SA: 61 dont 47 ESH
- SAS: 15
- Autres familles: 14
 (dont 3 SCI, 3 SARL,
- 3 SCP d'HLM, 2 SACICAP et 3 Associations)
- (*) Correspond aux détentions directes et indirectes. Le périmètre de détentions déclaré par Action Logement au 31 décembre 2020 est consultable sur le site de l'agence : www.ancols.fr.
- (**) Pour rappel, au titre de 2019, le nombre d'entités bénéficiaires de la PEC s'élevait à 3 823 entités.

Le périmètre de consolidation d'Action Logement répond aux seuils de consolidation fixés par le groupe. Il comprend essentiellement des ESH ainsi que des SAS, SA, SCI, SCIC d'HLM, SACICAP et Associations (AFL et APAGL, entités combinantes). On observe un rétrécissement de ce périmètre depuis la réforme Action Logement (90 entités en 2020, contre 97 entités en 2019 et contre 118 entités en 2018) à la suite de la réorganisation du palier ALI (mouvements de fusions et TUP). Ce mouvement se poursuivra durant l'exercice 2021, jusqu'à ce que le groupe atteigne sa taille critique. Le périmètre des bénéficiaires de la PEEC comprend des entités appartenant à l'ensemble des familles d'OLS (ESH, OPH, SEM, COOP) ainsi que des sociétés civiles, SACICAP et des Associations.

Trésorerie du groupe au 31 décembre 2020

La trésorerie du groupe décroit de 9% entre 2019 et 2020. Elle s'élève à 8 088,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 8 888,8 millions d'euros en 2019.



Structure financière du groupe Action Logement

La capacité de remboursement du groupe a presque doublé par rapport à l'année précédente (16,7 années) en raison d'une baisse importante du résultat. Elle est désormais similaire aux durées constatées pour les familles SA HLM et OPH (16,7 années). Si l'on s'intéresse au périmètre d'ALI, cette capacité de remboursement se rapproche du secteur : 15,1 années contre 16,7 années. Quant au périmètre ALS, malgré des financements libérés au cours de l'exercice, le niveau d'endettement demeure faible.

ANCOLS | Rapport annuel statistique et financier | Exercice 2020

		Périmètre ALI					
	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019				
Endettement net / CAF (en nombre d'années)	15,07	15,12	-0,05				
	Périmètre ALI des ESH - Données en million						
	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019				
Fonds de roulement net global (FRNG)	661	620	41				

Le fonds de roulement du périmètre des ESH d'ALI est positif et s'établit à 661 millions d'euros.

	Périmètr	Périmètre ALS - Données en milliards d'euros					
	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019				
Fonds de roulement net global (FRNG)	12,9	14,8	-1.9				

Le fonds de roulement du périmètre ALS se compose essentiellement des réserves de la collecte PEEC qui ont été reçues sous forme de subventions pour un montant total de 12 929 millions d'euros.

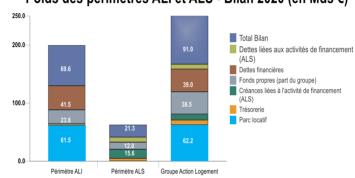
Poids des périmètres ALI et ALS au 31 décembre 2020

La ventilation des postes du bilan du groupe Action Logement reste identique entre 2019 et 2020.

La répartition du poids du périmètre ALI au sein du groupe est similaire entre 2019 et 2020.

Concernant ALS, contrairement à l'exercice 2019, le résultat 2020 est déficitaire et s'élève à 1 906,3 millions d'euros. La trésorerie nette du groupe s'élève à 8 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Elle provient essentiellement du périmètre ALS, à hauteur de 4,5 milliards d'euros. La trésorerie d'ALI s'élève quant à elle à 2,9 milliards d'euros contre une trésorerie nette

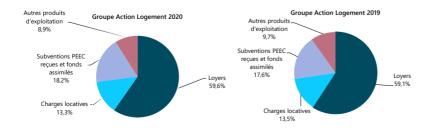
Poids des périmètres ALI et ALS - Bilan 2020 (en Mds €)





du secteur (ESH et OPH) de **16 milliards d'euros**. S'agissant du poids de la valeur du parc locatif, il représente 88,3% du total bilan pour le périmètre ALI contre 92,3% pour les ESH. L'endettement financier d'ALI représente **2/3 du total bilan**. La proportion est identique pour la famille des ESH. La première ressource du groupe repose sur les loyers. Concernant l'activité du périmètre ALI, elle a encaissé **5 milliards d'euros de loyers pour un parc de 1 049 749 logements et équivalents logements** à fin 2020 (social et intermédiaire), soit **1/5ème du parc**, alors que les ESH et les OPH ont encaissé **20,1 milliards d'euros (données déclarées sur Harmonia en 2020)** pour un total de **4,2 millions de logements**.

Pour rappel, le parc locatif (logements et équivalents logements) du groupe représente 1 085 760 logements en 2020 contre 1 066 999 en 2019.





Répartition de la collecte PEC brute totale reçue selon l'adresse de l'entreprise émettrice du paiement de la collecte

Données en millions d'euros

	Exercice	2020	Exercio	e 2019	Exercice 2018		
Rubriques	Collecte PEC nette totale	%	Collecte PEC nette totale	%	Collecte PEC nette totale	%	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	169,82	10,0%	199,89	10,5%	187,90	10,2%	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	34,50	2,0%	42,30	2,2%	41,65	2,3%	
BRETAGNE	52,10	3,1%	60,03	3,2%	57,14	3,1%	
CENTRE-VAL DE LOIRE	35,27	2,1%	42,03	2,2%	42,15	2,3%	
CORSE	2,09	0,1%	3,14	0,2%	15,97	0,9%	
GRAND EST	94,67	5,6%	109,41	5,7%	104,69	5,7%	
HAUTS-DE-FRANCE	103,35	6,1%	118,53	6,2%	114,89	6,2%	
ILE-DE-FRANCE	848,49	49,9%	903,05	47,4%	872,61	47,4%	
NORMANDIE	46,39	2,7%	56,71	3,0%	55,66	3,0%	
NOUVELLE-AQUITAINE	74,61	4,4%	88,51	4,6%	84,19	4,6%	
OCCITANIE	81,03	4,8%	95,52	5,0%	90,58	4,9%	
PAYS DE LA LOIRE	68,48	4,0%	79,93	4,2%	76,00	4,1%	
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	75,95	4,5%	88,91	4,7%	71,11	3,9%	
GUADELOUPE	2,42	0,1%	5,35	0,3%	4,70	0,3%	
GUYANE	0,91	0,1%	1,49	0,1%	1,39	0,1%	
MARTINIQUE	2,74	0,2%	3,55	0,2%	3,57	0,2%	
MAYOTTE	0,54	0,0%	0,65	0,0%	0,58	0,0%	
RÉUNION	7,34	0,4%	7,26	0,4%	7,03	0,4%	
NON VENTILÉ	- 0,39	0,0%	- 0,99	-0,1%	8,46	0,5%	
Total	1 700,28	100,0%	1 905,28	100,0%	1 840,27	100,0%	
Maximum	848,49	49,9%	903,05	47,4%	872,61	47,4%	
Minimum	0,54	0,0%	0,65	0,0%	0,58	0,0%	
Premier Quartile	3,89	0,2%	5,83	0,3%	9,26	0,5%	
Médiane	49,24	2,9%	58,37	3,1%	56,40	3,1%	
Troisième Quartile	79,76	4,7%	93,87	4,9%	88,98	4,8%	
Moyenne	94,48	5,6%	105,90	5,6%	101,77	5,5%	

Note de lecture : Au titre de 2020, sur une collecte brute totale de 1 700,3 millions d'euros, les données de ventilation selon la domiciliation des entreprises ne sont pas disponibles pour – 0,39 million d'euros. Le « non-ventilé » correspond à l'écart entre les données comptables et les données de gestion. En effet, les données régionales sur la collecte transmises par ALS sont des données de gestion qui ne prennent pas en compte les éventuels remboursements sur la collecte N-1 et la transformation de prêts en subventions.

Pour les exercices 2018, 2019 et 2020, la collecte brute de Saint-Martin et Saint-Barthélemy a été regroupée dans la collecte de la Guadeloupe.

Données diverses



Frais de fonctionnement de 2019 et 2020

			ALG						ALS						ALI	3		
		NCQ			PIV			NCQ			PIV			NCQ			PIV	
Rubriques	Excercice 2020	Exercice 2019	Variation	Excercice 2020	Exercice 2019	Variation	Excercice 2020	Exercice 2019	Variation	Excercice E	Exercice 2019	Variation	Excercice 2020	Exercice 2019	Variation	Excercice 2020	Exercice 2019	Variation
Frais de personnel	10,70	7,79	+ 37,3%				159,66	- 231,95	- 31,2%	6,46			7,41	8,36	- 11,4%	0,85		
Locaux	1,05	1,23	- 15,0%				32,44	34,64	. 6,4%	0,65			09'0	0,73	- 16,9%	00'0		
Moyens généraux	0,28	0,10	+ 169,9%				90'9	8,24	- 26,5%	0,01			0,12	00'0	+ 0,0%	00'0		
Informatique	0,74	0,52	+ 41,3%				34,10	36,94	. 7,7%	17,44			1,13	0,73	+ 56,0%	00'0		
Déplacements, Réception	0'03	0,12	- 75,1%				1,53	3,86	. 60,4%	0,02			0,13	0,41	- 68,3%	00'0		
Marketing - Communication	2,19	4,95	%8′55 -				1,64	2,63	. 37,8%	0,36			0,04	19'0	- 94,1%	00'0		
Honoraires	2,00	1,80	+ 11,3%				12,69	12,98	- 2,2%	06'0			2,11	3,08	- 31,5%	0,35		
Frais divers	0,10	0,03	+ 230,3%				8,93	3,94 +	+ 126,4%	1,22			0,71	0,38	+ 84,5%	00'0		
Cotisations Partenaires Sociaux	4,74	5,73	- 17,4%															
Retraitement nouvelle convention quinquennale		0,47	%0'001 -					-5,35										
Total charges de fonctionnement	21,82	22,75	- 4,1%				257,04	329,84	. 22,1%	27,06	00'0		12,25	14,29	- 14,3%	1,20		
Objectif total																		

			AFL						APAGL	lg.						TOTAL			
		NCQ			PIV			NCQ			PIV		NCQ	~	PIV			NCQ et PIV	
Rubriques	Excercice 2020	Exercice 2019	Variation	Excercice 2020	Exercice V _E	ariation	Excercice 2020	Exercice 2019	Variation	Excercice 2020	Exercice 2019	Variation	Excercice Exercice 2020 2019	Exercice 2019	Excercice 2020	Exercice 2019	Excercice Exercice 2020 2019	Exercice 2019	Variation
Frais de personnel	4,68	4,45	+ 5,2%	0,39			2,24	3,27	- 31,6%	S 0			184,68		7,70	00'0	192,38	255,82	- 24,8%
Locaux	16'0	1,11	- 18,4%	0,05			0,29	0,32	- 10,4%	9			35,28	38,03	69'0	00'0	35,98	38,03	- 5,4%
Moyens généraux	0,16	0,08	+ 99,1%	00'0			0,05	90'0	- 2,6%	vo.			6,67	8,47	10,0	00'0	89′9	8,47	- 21,2%
Informatique	16'0	0,88	+ 3,7%	00'0			0,81	0,82	- 0,8%	5			37,69	39,88	17,44	00'0	55,13	39,88	+ 38,2%
Déplacements, Réception	0,10	0,20	- 49,8%	00'0			0,04	80'0	- 53,7%	- 0			1,82	4,66	0,02	00'0	1,84	4,66	- 60,4%
Marketing - Communication	80'0	0,05	+ 66,3%	0,02			0,07	90'0	%6'9 +	vo.			4,01	8,30	0,38	00'0	4,39	8,30	- 47,1%
Honoraires	3,60	4,07	- 11,6%	0,95			0,54	0,19	+ 189,2%	V 0			20,94	22,12	2,20	00'0	23,15	22,12	+ 4,7%
Frais divers	20'0	0,08	- 10,9%	00'0			0,03	-0,11	- 126,5%	V 0			9,84	4,33	1,22	00'0	11,06	4,33	+ 155,7%
Cotisations Partenaires Sociaux				00'0									4,74	5,73	00'0	00'0	4,74	5,73	- 17,4%
Retraitement nouvelle convention quinquennale	-4,13	-4,60	- 10,2%										-4,13	-9,48	00'0	00'0	4,13	-9,48	- 56,4%
Total charges de fonctionnement	6,37	6,32 +	%6'0 +	1,41			4,06	4,67	- 13,1%	~ 0			301,54	377,87	29,67	00'0	331,21	377,87	- 12,3%
Objectif total													306,00	324,00	69,50		375,50	324,00	+ 15,9%

Ces frais de fonctionnement comprennent les dotations aux amortissements. Ces frais sont règlementés par la convention quinquennale et ses avenants. S'agissant de l'exercice 2020, d'après les données transmises par les différentes entités du groupe, le montant total des charges de fonctionnement ressort à 301,5 millions d'euros pour la NCQ soit 4,5 millions d'euros en-dessous de l'objectif fixé par la convention quinquennale. Le montant total des charges de fonctionnement liées au PIV s'élève à 29,7 millions d'euros, soit 39,8 millions d'euros en-dessous de l'objectif fixé par le PIV. Les charges de fonctionnement globales s'élèvent à 331,2 millions d'euros en 2020.



Suivi des enveloppes réglementaires de 2018 à 2022

		2018			2019			2020			2021			2022	
	Enveloppe cible (1)	Réalisé	Indice de réalisation	Enveloppe cible (1)	Réalisé	Indice de réalisation	Enveloppe cible (1)	Réalisé	Indice de réalisation	Minimum	Maximum	Engage- ment (*)	Minimum	Maximum	Engage- ment (*)
	327,0	375,8	85,1%	390,0	246,0	63,1%	390,0	198,6		(a)	390,0	390,0	(a)	390,0	390,0
aux	62,0	72,1	83,7%	80,0	67,3	84,1%	80'0	44,8	26,0%	(a)	80,0	80,0	(a)	80,0	80,0
GRL	115,0	1,11	35,8%	104,0	37,4	35,9%	168,0	160,3	95,4%	(a)	176,0	176,0	(a)	172,0	172,0
int															
-PASS / Aide MOBILI-JEUNE	119,0	111,3	93,5%	123,0	102,4	83,2%	123,0	10,1	8,2%	(a)	123,0	123,0	(a)	123,0	123,0
ue du parc privé															
	10,0			10,0			10,0				10,0	10,0		10,0	10,0
difficulté	18,0	5,7	31,7%	20,0	14,8	73,9%	20,0	11,6	28,0%		20,0	20,0		20,0	20,0
physiques (A)	651,0	1,909	25,0%	727,0	467,8	26,7%	791,0	425,4	44,8%	0'662	0'662	0'662	795,0	795,0	795,0
al (LLS)															
rêts PLS (***)	610,0	512,5	84,0%	540,0	684,1	73,3%	450,0	516,8	85,2%	400,0	(q)	450,0	400,0	(p)	450,0
s (hors FTM)	45,0	30,9	68,7%	40,0	23,2	27,9%	35,0	21,4	61,1%	35,0	(q)	35,0	35,0	(q)	35,0
s (FTM)	20'0	8'8	17,6%	20'0	55,1	%8'68	20'0	35,4	%6′02	20'0	(q)	20'0	20'0	(q)	20'0
ores - logement locatif	0′0′	0′02	100,0%	70,0	0'02	100,0%	0'02	0′0∠	100,0%	(a)	0′02	0′02	(a)	70,0	70,0
ables Production LLS/LLTS)	20,0	6'9	34,3%	20,0	2,5	12,3%	20,0	1,1	2,5%	(a)	20,0	20,0	(a)	20,0	20,0
rmédiaire (LLI)															
propres	2007	70,0	100,0%	70,0	70,0	100,0%	70,0	70,0	100,0%	(a)	0'02	0'02	(a)	70,0	70,0
	20'0	6'2	15,7%	20'0	3,7	7,4%	20'0	1,6	3,2%	(a)	20'0	20,0	(a)	50,0	50,0
	126,0	15,6	12,4%	150,0	50,8	33,9%	250,0	2'96	38,7%	486,0	(q)	486,0	488,0	(p)	488,0
is en fonds propres	333,0	333,0	100,0%	333,0			333,0	333,0	100,0%	(a)	(p)		(a)	(b)	
cation)							9'9		94,7%	(a)	20,0	21,0	(a)	30,0	30,0
		142,1			45,5			49,0							
morales (B)	1374,0	1197,6	59,2%	1 323,0	1004,8	52,7%	1 334,0	1201,3	%6′59	1 201,0	1 201,0	1 252,0	1 213,0	1 213,0	1 263,0
*****)				20'0			40,0			(a)	109,0	109,0	(a)	75,0	75,0
												20'0			20'0
												25,0			25,0
RU - PNRU/NPNRU	692,0	476,0	68,8%	692,0	475,0	%9'89	692,0	445,0	64,3%	450,0	692,0	692,0	450,0	612,0	612,0
L et des ADIL	0'6	9,0	100,0%	0′6	9,0	100,0%	0′6	0′6	100,0%	0'6	9,0	0'6	0'6	9,0	9,0
	50,0	50,0	100,0%	50,0	50,0	100,0%	50,0	50,0	100,0%	50,0		50,0	20'0		50,0
nationales (D)	751,0	535,0	89'68	801,0	534,0	89,5%	791,0	504,0	88,1%	209,0	701,0	860,0	209,0	621,0	746,0
ıgénierie territoriale (E)	2,0	1,2	61,7%	6,0	2,9	48,2%	0'9	3,4	%0′96	0'9	0'9	0'9	0'9	0'9	0'9
(,	123,0			172,0			146,0					170,0			240,0
B+C+D+E)	2 901,0	2 339,9	62,8%	3 029,0	2009,5	29,68	3 068,0	2134,1	61,3%	2 509,0	2 701,0	3 087,0	2 517,0	2 629,0	3 050,0

Dotations en fonds pr

Prêts P∐

PHBB (coût de bonifica

Vente HLM - dotation:

racture territoriale Prêts / subventions Financement de l'ANRI

Subventions

inancement de l'ANI

Politiques publiques

Transfert vers PIV

Foncière logement (**

Concours Personnes

Non ventilés (***)

Logement locatif interr

DOM (Prêts amortissab

Structures collectives stations en fonds propr

ogement locatif socia Structures collectives

Aides aux salariés en

ngénierie sociale

Concours Personnes Prêts PLUS/PLAI et Enveloppe totale (A+B+C+D+B) 2599, 2790, 2359, 2405, 2 1) Le serveloppes cibles reprennent les niveaux d'engagements issus du "Tableau emplois-ressources" annexé à la convention relative au PIV portant avenant à la convention quiquennale 2018-2022.

(a) Aucun minimum spécifique n'est prévu pour ces emplois. L'agence considère alors que le montant minimum est égal au montant maximun.

(b) Aucun maximum spécifique n'est prévu pour ces emplois. L'agence considère alors que le montant minimum estégal au montant maximun.

(**) Pour permettre la mise en œuvre du PN, des dispositions de la convention quinquemale 2018-2022 ont été adaptées. En effet, certains des emplois prévus dans la nouvelle convention quinquemale ont été réaffectés pour la mise en œuvre (*) La colonne "engagement" reprend les niveaux d'engagements prévus par les avenants à la convention quinquennale signés le 24 mai 2018 et le 25 avril 2019. Les montants des engagements prévus par les avenants à la convention quinquennale signés le 24 mai 2018 et le 25 avril 2019. Les montants des engagements prévus par les avenants à la convention quinquent la constants.

du PIV. Par exemple, l'enveloppe de 500 millions d'euros de subvention pour la rénovation énergétique du parc privé est réaffectée à la mesure "Rénovation énergétique" du PIV.

***) Pour les financements personnes morales, l'agence n'a pas pu rattacher tous les financements à une catégorie de la convention quinquennale, les "codes activités" utilisés par ALS n'étant pas assez précis. Pour les besoins du présent ***) Pour l'agence, le financement du RNAP doit être rattaché à la catégorie "Politiques Publiques Nationales" contrairement à ce qui est prévu dans la convention. Dans ce rapport, l'Agence considère que ce financement n'est pas un inancement personnes morales. Il est prévu dans l'avenant PIV une contribution exceptionnelle d'Action Logement au financement du FINAP à hauteur de 300 millions d'euros par an sur les exercices 2020, 2021 et 2022. rapport, les PLUS/PLAI et les prêts PLS ont été agrégés et une catégorie "non ventilés" a été créée pour centraliser l'ensemble des financements PM qui n'ont pas pu être ventilés.

*****) Convention tripartite en cours de négociation entre l'État, Action Logement et l'ARL. En effet, le financement sur les exercices 2020 et 2021 n'est pas encore fixé de manière définitive. *****) Ces financements sont comptabilisés en personnes morales.

L'Essentiel

Subventions MOBILI-P.

Mobilité et recrutemen

GURL, VISALE, PASS

Sécurisation locative

Rénovation énergétiqu

Financement de trava

Prêts accession

Accession et travaux

diverses

Données diverses



Périmètre de consolidation du groupe Action Logement au 31 décembre 2020

CODE ANCOLS	CODE SIREN	DENOMINATION SOCIALE	FORME JURIDIQUE	MOUVEMENT	METHODE INTEGRATION	% DE CONTRÔLE	% D'INTERET
7500103581	824581623	ACTION LOGEMENT GROUPE	ASSOCIATION	ĺ	Mère du groupe		
7500100034	443966510	AFL	ASSOCIATION		Globale	100,00	100,00
7500100083	497806331	APAGL	ASSOCIATION		Globale	100,00	100,00
7500502178	333542892	APEC RESIDENCES	SCI	Passage IG à ME	ME	25,00	24,85
7500103582	824541148	ACTION LOGEMENT SERVICES	SASU		Mère du palier ALS	100,00	100,00
9200500245	444222046	ASTRIA FONCIER	SCI		Globale	100,00	100,00
3100531427	394003289	MA NOUVELLE VILLE	SA		Globale	100,00	99,68
9300862434	391969094	PROJIMMO CONSEIL	SARL		Globale	100,00	100,00
9300860024	382373116	SOLENDI EXPANSION	SA		Globale	100,00	100,00
7500534459	849167002	OPERATEUR NATIONAL DE VENTES	SA		Globale	100,00	100,00
7500103583	824538557	ACTION LOGEMENT IMMOBILIER	SASU		Mère du palier ALI	100,00	100,00
6900050040	960506152	ALLIADE HABITAT	SA d'HLM		Globale	64,81	97,35
9200860025	381099050	ASTRIA DEVELOPPEMENT	SAS		Globale	100,00	100,00
6300050012	856200746	AUVERGNE HABITAT	SA d'HLM		Globale	65,10	97,65
8900050020	705780666	BRENNUS HABITAT	SA d'HLM	Fusion / TUP	NI	0,00	0,00
4700050021	025820044	CILIOPEE HABITAT	SA d'HLM	Fusion / TUP	NI	0,00	0,00
4200050042	564501377	CITE NOUVELLE	SA d'HLM		Globale	65,77	98,66
3300050068	458205382	CLAIRSIENNE	SA d'HLM		Globale	58,33	84,66
200050016	585980022	CLESENCE	SA d'HLM		Globale	53,41	80,11
7500050133	732013545	CODELOG	SA d'HLM	Fusion / TUP	NI	0,00	0,00
5300060020	556450161	COOP LOGIS	SCIC d'HLM	Déconsolidée sous seuil	NI	0,00	0,00
1900060023	309598159	COPROD	SCP d'HLM		Globale	50,03	81,53
9200505265	884845405	CRONOS	SAS	Entrante	Globale	100,00	99,39
6800050041	945651149	DOMIAL	SA d'HLM		Globale	66,31	99,46
3300050019	458204963	DOMOFRANCE	SA d'HLM		Globale	57,44	85,94
6900860073	331356980	EQUATURE	SARL		Globale	99,68	99,68
7500050497	612050591	ERIGERE	SA d'HLM		Globale	58,40	87,48
3500862423	412251753	ESPACIL CONSTRUCTION	SAS		Globale	100,00	100,00
3500050041	302494398	ESPACIL HABITAT	SA d'HLM		Globale	65,33	97,48
3500531878	559200423	ESPACIL RESIDENCES	SA		Globale	99,04	99,04
6200050047	616820205	FLANDRE OPALE HABITAT	SA d'HLM		Globale	47,86	71,78
9200505267	884884701	FONCIERE CRONOS	SAS	Entrante	Globale	100,00	99,39
7500535104	887642494	FONCIERE TRANSFORMATION IMMOBILIERE	SAS	Entrante	Globale	100,00	100,00
2100050013	154506381	HABELLIS	SA d'HLM		Globale	63,29	94,27
5900863228	408337707	HABITAT PRIVILEGE	SAS		Globale	99,43	99,43
6400050029	095580526	HABITELEM	SA d'HLM	Fusion / TUP	NI	0,00	0,00
7900050022	304326895	IMMOB. ATLANTIC AMENAGEMENT	SA d'HLM		Globale	50,06	69,36
7500050216	552141533	IMMOBILIERE 3F	SA d'HLM		Globale	64,51	96,76
7600050025	552141541	IMMOBILIERE BASSE SEINE	SA d'HLM		Globale	56,75	83,27
4500050064	967200049	3F CENTRE VAL DE LOIRE	SA d'HLM		Globale	65,16	90,58
6700050133	498273556	3F GRAND EST	SA d'HLM		Globale	66,66	96,56
600050012	415750868		SA d'HLM		Globale	64,71	94,59
8100050010	716820410	3F OCCITANIE	SA d'HLM		Globale	64,72	93,99
5900050224	775630015	3F NORD ARTOIS	SA d'HLM	Fusion / TUP	NI	0,00	0,00
5900050166	886380526	3F NOTRE LOGIS	SA d'HLM	Passage IP à IG	Globale	50,00	63,91
7500051033	495286098	3F RESIDENCES	SA d'HLM		Globale	66,67	95,54
7500050554		3F SEINE-ET-MARNE	SA d'HLM		Globale	65,68	95,78
4900050045	57201139	PODELIHA	SA d'HLM		Globale	65,98	98,97
6900050032		IMMOBILIERE RHONE-ALPES	SA d'HLM		Globale	66,23	96,13
7800530015	400142295	IMMOCILIA	SA		Globale	100,00	100,00
7500530018	602052359	IN'LI	SA		Globale	99,39	99,39
7800530015	955504097	IN'LI AURA	SA		Globale	96,36	96,36
6700530018	548501469	IN'LI GRAND EST	SA		Globale	96,54	96,32

Périmètre de consolidation du groupe Action Logement au 31 décembre 2020

CODE ANCOLS	CODE SIREN	DENOMINATION SOCIALE	FORME JURIDIQUE	MOUVEMENT	METHODE INTEGRATION	% DE CONTRÔLE	% D'INTERET
600530012	955801253	IN'LI PACA	SA		Globale	90,11	90,11
9200505264	884854175	IN'LI PARTICIPATIONS	SAS	Entrante	Globale	100,00	99,39
3100530011	304234636	IN'LI SUD OUEST	SA		Globale	97,84	97,84
3100050029	600800825	LA CITE JARDINS	SA d'HLM		Globale	66,46	60,05
4400050065	856801360	LA NANTAISE D'HABITATIONS	SA d'HLM		Globale	62,20	93,31
3500050033	896580131	LA RANCE	SA d'HLM		Globale (1)	34,04	51,05
2700050025	683650345	LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE	SA d'HLM		Globale	66,38	99,57
6100050014	096820121	LE LOGIS FAMILIAL	SA d'HLM		Globale	61,23	91,83
1300530039	057800070	LOCACIL	SA		Globale	78,15	78,10
9400530015	401523923	LOGEO HABITAT	SCP d'HLM		Globale	99,98	99,98
7600050033	367500899	LOGEO SEINE (ex LOGE SEINE ESTUAIRE)	SA d'HLM		Globale	65,40	98,09
3300050027	461201337	ENEAL (ex LOGEVIE)	SA d'HLM		Globale	61,71	99,77
5700050036	362801011	VIVEST (ex LOGIEST)	SA d'HLM		Globale	48,93	73,28
4500060013	86680303	LOGIS COEUR FRANCE	SCIC d'HLM	Liquidation	NI	0,00	0,00
7600050132	640500237	LOGIS SEINE	SA d'HLM	Fusion / TUP	NI	0,00	0,00
6900863320	343782009	MAISONS AXIAL	SAS		Globale	100,00	92,55
8100060018	715721163	MAISONS CLAIRES	SCP d'HLM		Globale (1)	48,89	81,68
5100060071	335680252	MCCA - MAISONS COOPERATIVE CHAMPAGNE ARDENNE	SCIC d'HLM	Déconsolidée sous seuil	NI	0,00	0,00
1000050016	562881292	MON LOGIS	SA d'HLM		Globale	99,84	98,92
2500050019	305918732	NEOLIA	SA d'HLM		Globale	68,58	98,51
1600050010	561820481	NOALIS	SA d'HLM		Globale	57,11	85,67
9702050038	303149983	OZANAM	SA d'HLM		Globale	50,00	72,47
1400530012	625950076	PARTELIOS RESIDENCE	SA		Globale	99,83	99,83
5100050024	335480679	PLURIAL NOVILIA	SA d'HLM		Globale	64,65	96,98
6900030029	957517154	PROCIVIS RHONE	SACICAP		Globale	97,76	97,42
6500060026	572780542	PROMO PYRENE	SCP d'HLM	Déconsolidée sous seuil	NI	0,00	0,00
3100050052	690802053	PROMOLOGIS	SA d'HLM		Globale (1)	43,59	65,37
1300030026	059800235	SACICAP MIDI MEDITERRANEE	SACICAP		Globale	50,00	95,06
6100050022	096220033	SAGIMSA	SA d'HLM		Globale (1)	19,18	28,76
400863326	382998540	SARL MAS PROVENCE	SARL		Globale	100,00	90,30
1300863327	443989850	SAS CIMH	SAS		Globale	95,00	90,30
400863331	707150157	SAS CIMMI	SAS		Globale	99,99	90,30
3800500135	314711979	SCI BERJALIENNE DE CONSTRUCTION ET DE GESTION	SCI		Globale	100,00	96,30
6900863317	328146618	SEFI - SOCIETE ETUDES FONCIERES ET INVESTISSEMENT	SAS		Globale	100,00	92,55
7500050273	582142816	SEQENS	SA d'HLM		Globale	65,74	92,51
7500050547	304537525	SEQENS SOLIDARITE	SA d'HLM		Globale	50,00	74,31
7500532395	508067188	SGRHVS Montêmpo	SAS	Passage IG à ME	ME	23,00	23,00
9704050053	310895172	SHLMR - Palier SA D'HLM DE DE LA REUNION	SA d'HLM		Globale	77,93	77,93
9701050012	303121255	SIKOA	SA d'HLM		Globale	66,35	95,67
6900863294	391577608	SLCI - SOCIETE LYONNAISE DE COORDINATION IMMOBILIERE	SA		Globale	95,00	92,55
3800050022	058502329	SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT	SA d'HLM		Globale (1)	35,43	53,15
9701530046	343970000	SOCIETE IMMOBILIERE POUR LE LOGEMENT A LA MARTINIQUE	SCI	Fusion / TUP	NI	0,00	0,00
5400050039	773800149	SOCIETE LORRAINE D'HABITAT	SA d'HLM		Globale	61,70	92,21
7600050041	582750568	SODINEUF HABITAT NORMAND	SA d'HLM		Globale	51,26	51,26
6900860016	333977445		SA		Globale	100,00	100,00
1300050013	573620754		SA d'HLM		Globale	66,35	99,53
4500050015		VALLOIRE HABITAT	SA d'HLM		Globale	62,00	93,00
3400863586	502552433	VILLAS BELLA	SAS		Globale	100,00	90,30

⁽¹⁾ L'existence de pactes d'actionnaires permet au groupe d'exercer un contrôle exclusif sur certaines filiales bien qu'il ne contrôle pas plus de 50% de ces dernières.



Bilan consolidé groupe Action Logement au 31 décembre 2020

								(I	Donné	ées en en r	nilliers d'euros)
			Exercice 2020				Exercice 2019				Exercice 2018
Rubriques	Valeurs brutes	Amort. et Prov.	Valeurs nettes ANCOLS (*)	Retraite- ments	Valeurs nettes ACTION LOGEMENT	Valeurs nettes ANCOLS (*)	Retraite- ments	Valeurs nettes ACTION LOGEMENT		riations 20/2019	Valeurs nettes ACTION LOGEMENT
Ecarts d'acquisition											26 185
Immobilisations incorporelles	6 905 061	-2 395 453	4 509 608		4 509 608	4 616 459		4 616 459	-	2,3%	4 753 816
Immobilisations corporelles	88 472 956	-25 077 778	63 395 178		63 395 178	59 912 498		59 912 498	+	5,8%	55 215 790
Terrains et constructions - parc locatif	86 843 480	-24 629 326	62 214 154		62 214 154	58 688 848	55 648	58 744 496	+	5,9%	54 224 986
Autres immobilisations corporelles	1 629 476	-448 452	1 181 024		1 181 024	1 223 650	-55 648	1 168 002	+	1,1%	911 834
Immobilisations corporelles en cours											78 969
Immobilisations financières	1 150 320	-314 928	835 392		835 392	822 609		822 609	+	1,6%	688 464
Titres de participation	463 220	-51 813	411 407		411 407	379 382		379 382	+	8,4%	363 290
Prêts accordés	128 728	-3 456	125 272		125 272	131 736		131 736	-	4,9%	212 321
Autres Immobilisations financières	558 372	-259 659	298 713		298 713	311 491		311 491	-	4,1%	112 853
Titres intra groupe	-48		-48		-48						
Titres mis en équivalence	2 456		2 456		2 456						
Total Actif Immobilisé	96 530 745	-27 788 159	68 742 586		68 742 586	65 351 566		65 351 566	+	5,2%	60 684 254
Créances liées aux activités de financement	10 436 384	-281 560	10 154 824	4	10 154 828	10 461 368	4	10 461 372	-	2,9%	10 718 256
Stocks et en-cours	1 136 528	-62 743	1 073 785		1 073 785	956 409		956 409	+	12,3%	917 083
Clients et comptes rattachés	1 126 684	-455 693	670 991		670 991	699 571		699 571	-	4,1%	659 722
Créances - subventions à recevoir	1 304 000	-4	1 303 996		1 303 996	1 138 991		1 138 991	+	14,5%	999 075
Autres créances et comptes de régularisation	810 624	-15 944	794 680		794 680	778 729		778 729	+	2,0%	1 117 441
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	8 285 368	-577	8 284 791		8 284 791	9 034 628		9 034 628	-	8,3%	8 338 769
Total Actif Circulant	12 663 204	-534 961	12 128 243		12 128 243	12 608 329		12 608 329	-	3,8%	12 032 089
Total Actif	119 630 333	-28 604 680	91 025 653	4	91 025 657	88 421 263	4	88 421 267	+	2,9%	83 434 599
Capital et réserves			33 113 147	2	33 113 149	31 602 083		31 602 083	+	4,8%	30 239 744
Résultat de l'exercice			-283 682		-283 682	1 384 768		1 384 768	-	120,5%	1 145 019
Subventions PEEC											
Fonds propres (part du groupe)			32 829 465	2	32 829 467	32 986 850		32 986 850	+	0,5%	31 384 763
Intérêts minoritaires			1 667 459	2	1 667 461	1 651 828	4	1 651 832	+	0,9%	1 577 471
Subventions d'investissement nettes			5 660 229		5 660 229	5 484 632		5 484 632	+	3,2%	5 310 755
Capitaux propres			40 157 153		40 157 153	40 123 310		40 123 314	+	0,1%	38 272 989
Provisions pour engagements à réaliser											
Provisions pour gros entretien			467 863		467 863	446 086		446 086	+	4,9%	459 066
Autres provisions pour risques et charges			570 933		570 933	560 331		560 331	+	1,9%	502 417
Provisions			1 038 796		1 038 796	1 006 417		1 006 417	+	3,2%	961 483
Emprunts et dettes financières			40 032 921	-1 000 863	39 032 058	38 150 585	-1 000 861	37 149 724	+	5,1%	35 009 734
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			39 296 098	-1 000 863	38 295 235	37 428 850	-1 044 022	36 384 828	+	5,3%	34 321 357
Fonds PEEC reçus sous forme de prêts			14 570		14 570	14 819		14 819	-	1,7%	13 458
Dépots de garantie et autres emprunts et dettes			722 253		722 253	706 916	43 161	750 077	-	3,7%	674 919
Dettes liées aux activités de financement			7 537 784	1 000 863	8 538 647	6 973 817	1 000 861	7 974 678	+	7,1%	6 896 209
Fournisseurs et comptes rattachés			1 038 373		1 038 373	967 247		967 247	+	7,4%	1 017 397
Dettes fiscales et sociales			559 823		559 823	555 156		555 156	+	0,8%	584 323
Dettes - Subventions à payer			264		264	509		509	-	48,1%	263
Autres dettes et comptes de régularisation			660 539		660 539	644 222		644 222	+	2,5%	692 201
Dettes			49 829 704		49 829 704	47 291 536		47 291 536	+	5,4%	44 200 128
Total Passif			91 025 653	4	91 025 657	88 421 263	4	88 421 267	+	2,9%	83 434 599

(*) Les valeurs nettes ANCOLS sont les données consolidées du groupe qui ont été reconstituées par l'agence.

Source : données consolidées Action Logement (exercices 2018, 2019 et 2020).

Note: le montant qui figure dans la colonne « Retraitements » correspond à l'emprunt obligataire émis par ALS au titre de l'exercice 2019 à hauteur de 1 milliard d'euros et aux intérêts courus non échus liés à cet emprunt à hauteur de 863 000 euros (dont 2 000 euros au titre de l'exercice 2020). Le groupe AL comptabilise cette opération dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, alors qu'il est à comptabiliser dans les dettes liées aux activités de financement. L'agence a effectué la correction au titre des exercices 2019 et 2020.

Conformément au règlement 2020-01 de l'ANC relatif aux comptes consolidés, les subventions d'investissement sont incluses dans les capitaux propres du groupe.

Des opérations entre le périmètre ALS et le périmètre ALI font l'objet d'éliminations intragroupes dans l'établissement du bilan consolidé du groupe Action Logement.



Compte de résultat consolidé groupe Action Logement au 31 décembre 2020

(Données en en milliers d'euros)

							(Donnees en e	n milliers d'euros)
		Exercice 2020			Exercice 2019			Exercice 2018
Rubriques	Valeur clôture ANCOLS	Retraitements	Valeur clôture ACTION LOGEMENT	Valeur clôture ANCOLS	Retraitements	Valeur clôture ACTION LOGEMENT	Variations 2020/2019	Valeur clôture ACTION LOGEMENT
Loyers	5 247 116		5 247 116	5 152 475		5 152 475	+ 1,8	4 936 130
Charges locatives récupérées	1 172 157		1 172 157	1 179 180		1 179 180	- 0,6	% 1 109 098
Ventes accession	325 037		325 037	354 812		354 812	- 8,4	% 535 472
Autres revenus	76 891		76 891	90 751		90 751	- 15,3	% 107 468
Subventions PEEC reçues et fonds assimilés	1 600 462		1 600 462	1 535 589		1 535 589	+ 4,2	% 1 507 280
Autres produits d'exploitation	292 408		292 408	305 001		305 001	- 4,1	% 273 601
Produit net des activités de financement	87 980		87 980	97 302		97 302	- 9,6	% 114 293
Produits opérationnels	8 802 051		8 802 051	8 715 110		8 715 110	+ 1,0	8 583 341
Subventions versées	-2 197 185		-2 197 185	-705 469		-705 469	+ 211,5	-753 085
Charges locatives récupérables	-1 213 822		-1 213 822	-1 217 122		-1 217 122	- 0,3	% -1 134 245
Entretien courant et gros entretien	-615 325		-615 325	-617 775		-617 775	- 0,4	-590 120
Autres achats et charges externes	-1 167 768		-1 167 768	-1 276 158		-1 276 158	- 8,5	-1 334 600
Charges de personnel	-998 267		-998 267	-968 452		-968 452	+ 3,1	-960 573
Impôts et taxes	-597 215		-597 215	-580 675		-580 675	+ 2,8	-551 384
Autres charges d'exploitation	-67 929		-67 929	-56 318		-56 318	+ 20,6	-73 356
Dotations nettes aux amortissements et reprises de subventions d'investissement	-1 813 234		-1 813 234	-1 741 376		-1 741 376	+ 4,1	% -1 634 832
Autres dotations nettes aux dépréciations et provisions	-39 502		-39 502	-63 939		-63 939	- 38,2	-58 311
Coût du risque des activités de financement	-58 461		-58 461	12 612		12 612	- 563,5	% -4 111
Résultat d'exploitation	33 343		33 343	1500 439		1500 439	- 97,8	% 1 488 724
Produits des prêts et des placements de trésorerie	17 561		17 561	23 727		23 727	- 26,0	% 24 638
Charges d'intérêts	-520 235		-520 235	-547 927		-547 927	- 5,1	-518 298
Autres charges et produits financiers	6 630		6 630	21 283		21 283	- 68,8	% 28 288
Dotations nettes aux dépréciations et provisions financières	-7 373		-7 373	-8 417		-8 417	- 12,4	-16 183
Résultat financier	-503 417		-503 417	-511 334		-511 334	- 1,5	-481 555
Résultat courant	-470 074		-470 074	989 105		989 105	- 147,5	% 1 007 169
Résultat net des cessions d'éléments d'actif	405 169		405 169	519 934		519 934	- 22,1	% 328 371
Autres charges exceptionnelles	-167 850		-167 850	-162 617		-162 617	+ 3,2	% -144 152
Autres produits exceptionnels	118 527		118 527	233 637		233 637	- 49,3	% 107 291
Dotations nettes aux dépréciations et provisions exceptionnelles	-41 568		-41 568	-51 904		-51 904	- 19,9	-20 189
Résultat exceptionnel	314 279		314 279	539 050		539 050	- 41,7	% 271 321
Impôt sur les résultats	-44 062		-44 062	-62 280		-62 280	- 29,3	% -49 791
Résultat net des entreprises intégrées	-199 858		-199 858	1465 875		1465 875	- 113,6	% 1228 700
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence								
Dotation nette amortissement écarts d'acquisition								
Résultat net de l'ensemble combiné	-199 858		-199 858	1465 875		1465 875	- 113,6	% 1228 700
Intérêts minoritaires	-83 825		-83 825	-81 108		-81 108	+ 3,4	-83 681
Résultat net (part du groupe)	-283 682		-283 682	1384768		1384768	- 120,5	% 1 145 019

Source : données consolidées Action Logement (exercices 2018, 2019 et 2020).